Assemblée Législative

ABONNEMENS

EDITION TRI-HEBDOMADAIRE. — Au Canada, un an, $4; six mois, $2.— Aux Etats-Unis, un an, $5; six mois, $2.50. — En Angleterre, un an, $6; six mois, $3. — En France, un an, $12; six mois, $6.

EDITION HEBDOMADAIRE. — Au Canada, un an, $2; six mois, $1. — Aux Etats-Unis, un an, $2.50; six mois, $1.25. — En Angleterre, un an, $3; six mois, $2.50. — En France, un an, $6; six mois, $2.50.

☞ Les abonnemens datent du 1er et du 15 de chaque mois. On ne reçoit pas d'abonnement pour moins de six mois. — Les lettres et envois non-affranchis sont refusés. Tout avis de discontinuation, pour être valable, devra être donné au moins un mois avant l'expiration du semestre commencé. Les frais de poste sont à la charge de l'abonné. On adresse les lettres et communications à DORION ET CIE., rue Ste.-Thérèse No. 7, Montréal, C. E.

LE PAYS.

DORION et Cie., Proprietaires-Editeurs.

ANNONCES

Première insertion 8 centins par ligne; chaque insertion subséquente, 2 centins par ligne. Le carré de 20 lignes $30 pour l'année et $16 pour six mois; le demi-carré de 10 lignes $18 pour l'année et $10 pour six mois, avec privilége d'un changement mensuel. Adresses professionnelles n'excédant pas 6 lignes, $10 pour l'année, $6 pour six mois et $1.50 pour un mois.

☞ Toute annonce envoyée à ce bureau sans être accompagnée d'un ordre mentionnant le nombre d'insertions requis sera publiée jusqu'à concurrence de six mois, à moins d'un avis au contraire, et l'annonceur chargé d'autant. Les propriétaires du *Pays* ne se tiennent pas responsables des erreurs qui pourraient se glisser dans les annonces légales ou autres. Les annonces *occasionnelles* devront être payées au comptant. Les lettres et envois non-affranchies sont refusés.

VOL. XIII. — Edition Tri-Hebdomadaire. — MONTREAL, MARDI MATIN, 9 FEVRIER 1864. — No. 10.

AVIS OFFICIELS.

ARRIVÉES ET DÉPARTS DES MALLES DE MONTRÉAL

Montréal, 15 déc. 1863.

MALLES	ATTENDUES	FERMEES
Québec, par chemin de fer	7.00 A. M.	7.00 A M do do
Route de Québec, rive Nord, par terre, Sorel, Trois-Rivières, etc.	8.00 A. M.	2.30 P M do do
Canada Ouest, convoi du jour	12.15 A. M.	6.45 A M do do (1)
Canada Ouest, convoi de nuit	10.45 A. M.	5.30 P M do do (2)
Embranchement d'Ottawa, comprenant bureau des Deux-Montagnes	6.30 P. M.	6.00 A M do do
Laprairie	9.30 A. M.	2.45 P M do do
St-Jean, C-E., Napierville et Clarenceville	9.30 A. M.	7.00 A M et 2.00 P M tous les jours, excepté Dim.
New-York, Boston, Buffalo, Troy, etc.	9.30 A. M. et 11.00 P. M.	2.00 P M do do do
St-Hyacinthe, Melbourne, Island Pond	7.00 A. M. et 2.45 P. M.	7.00 A M et 2.15 P M do do do (3)
Portland	7.00 A. M.	2.15 P M do do do (4)
Châteauguy, Beauharnais et Huntingdon	6.30 P. M.	6.00 A M do do do
Lachine	9.15 A. M. et 6.15 P. M.	6.00 A M et 2.00 P M do do do
St-Rémi, Hemmingford et Plattsburg	10.45 A. M.	2.00 P M do do do
Chambly, St-Césaire, etc.	11.00 A. M.	7.00 A M et 2.15 P M do do do
Longueuil et Contrecœur	10.30 A. M.	7.30 A M et 2.45 P M do do do
St-Laurent, St-Eustache	6.30 A. M.	7.00 A M do do do
Terrebonne et New-Glasgow	5.00 P. M.	7.00 A M do do do
St-Jean, N.-B., Halifax et Isle du Prince Ed. viâ Portland, merc. et sam.	7.00 A. M.	2.15 P M
Ditto, tous les quinze jours de Boston	9.00 A. M.	2.45 P M

Ste.-Rose, Ste.-Thérèse, St.-Jérôme, attendues à 2 heures P M et fermées à 7 heures A M

(1) Sac du Conducteur, ouvert jusqu'à 7.25 A M
(2) do do do 6.10 P M
(3) do do do 7.40 A M et 2.55 P M
(4) do do do 2.55 P M

Les lettres qu'on voudra faire enregistrer devront être déposées un quart d'heure avant la fermeture des malles.

BILLS PRIVES

LES personnes qui, dans le Bas-Canada, se proposent de s'adresser à l'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de priviléges exclusifs ou de pouvoirs de corporation pour des fins commerciales ou autres ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles 53e et suivantes du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette du Canada"), elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande) dans la "Gazette du Canada," en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au bureau des Bills Privés de chaque Chambre.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les "trois premières semaines" de la session.

J. E. DOUCET, Greffier du Bureau des Bills Pivés.
ALFRED TODD, Greffier-en-Chef du Bureau des Bills Privés.

Québec, 11 déc. 1863. bm—137

Bureau d'Enregistrement
DU
COMTE DE MONTCALM.

JE, Joseph Edouard Beaupré, Régistrateur du Comté de Montcalm, donne, par les présentes, avis public que j'ai nommé pour mon DEPUTE REGISTRATEUR, ADRIEN HENRI DE CAUSSIN, écuier, Notaire Public, de STE.-JULIENNE. Toutes lettres et actes pour le Bureau d'Enregistrement, devront être adressés, franc de port, à moi ou à mon député.

JOSEPH E. BEAUPRE, Régistrateur.

Ste.-Julienne, 22 janvier 1864. cs—afps—5

A LOUER

Un magnifique MAGASIN récemment construit, avec logement confortable au-dessus, situé à l'entrée de la grande rue St.-Antoine.

Pour les conditions, s'adresser à T. P. Barron ou à J. Atkinson, No. 44, rue Dorchester.

2 fév. 8

A VENDRE A CONSTITUT
42 LOTS A BATIR

Situés dans le village St.-Jean-Baptiste, dont 15 sur la rue George-Hypolite, 17 sur la rue St.-Dominique, 5 sur la rue des Tanneries, et 5 sur la rue Marie-Anne.

Pour plus amples informations, s'adresser à T. P. BARRON ou à J. ATKINSON, 44, rue Dorchester.

2 février 1864. jns—8

ANNONCES LEGALES.

AVIS

AVIS est par les présentes donné qu'une pétition sera présentée au Parlement, durant sa prochaine session, pour obtenir l'autorisation de maintenir tout en amendant l'ACTE 18e Victoria, qui incorpore *The Grand and subordinate Divisions of the Sons of Temperance of Canada East.*

JOHN S. HALL, Grand Secrétaire.

6 fév 1864 afps-bm-9

AVIS

UNE pétition sera présentée au Parlement, à sa prochaine session ou aussitôt qu'il pourra prendre la chose en considération, demandant la passation d'une loi pour pourvoir à la nomination des successeurs aux Syndics de l'église de la rue St.-Gabriel et de la propriété Manse, à Montréal, et pour rectifier les titres d'icelles; aussi pour autoriser les Syndics des dites propriétés de vendre, hypothéquer ou disposer d'icelles tout autrement et d'en acheter d'autres au lieu et place et pour pourvoir à la mise en opération des stipulations d'un certain compromis en ce qui a trait à la litigation relative à ces propriétés.

CROSS & LUNN. *Procureurs des Pétitionnaires.*

Montréal, 6 fév 1864 afps-bm-9

AVIS.

La prochaine assemblée régu-lière de la CHAMBRE DES NOTAIRES de MONTREAL aura lieu le QUINZE Février prochain, à ONZE heures A. M.

Par ordre, H. LAPPARE, S. C. N. M.

Montréal, 16 janvier 1864. aps—am—1

VENTE
PAR AUTORITE DE JUSTICE

MARDI, 9 FÉVRIER 1864, à 11 heures A. M.

SERONT vendus au bureau des Notaires soussignés, No. 18, RUE STE.-THÉRÈSE, à Montréal, les immeubles ci-dessous désignés, dépendant de la succession de feu JEAN OLIVIER LANTHIER, en son vivant Commerçant de Montréal, savoir :

1o—Un lot de terre situé en cette Cité, formant le coin Nord-Est des rues Berri et Lagauchetiere, de 25 pieds de front, c'est-à-dire de la largeur du terrain occupé par la maison construite sur icelui, sur 95 pieds et 9 pouces de profondeur, mesure anglaise, borné en arrière par une ruelle, et du côté Sud-Est par les lots ci-après désignés, avec une maison en pierre et remise dessus construites.

2o—Trois lots de terre contigus et adjoignant le lot ci-dessus décrit, de 24 pieds et 11 pouces de front chacun, sur une profondeur de 95 pieds et 9 pouces, à laquelle profondeur les dits lots n'ont que 24 pieds et 4 pouces de large, le tout de mesure anglaise, et sans garantie de mesure précise, bornés en front par la rue Berri, en arrière par la dite ruelle, d'un coté par le lot ci-dessus désigné, et de l'autre coté, au sud-est, par Mme O. Berthelet ou ses représentants, sans bâtisse.

Pour les conditions s'adresser à F. J. DURAND, N. P., et N. G. BOURBONNIÈRE, N. P.

Montréal, 21 janvier 1864. ff—bfps—3

AVIS AUX ENTREPRENEURS

DES Soumissions seront reçues au bureau du soussigné, d'hui au quinze de Février prochain, pour l'achèvement de l'intérieur de l'Eglise et de la Sacristie de la paroisse de St.-Grégoire-le-Grand, comté d'Iberville.

Pour les plans et toutes informations, s'adresser au Rév. Messire MONETTE, curé du lieu, ou au soussigné.

Par ordre des Syndics.
L. A. AUGER, Sec.-Trés.

St.-Grégoire-le-Grand, 14 janv. 1864. am—1

AVIS.

Montréal, 18 décembre 1863.

AVIS est par le présent donné que la Société de l'Union St.-Jacques de Montréal fera application à la prochaine Session du Parlement pour obtenir un acte d'incorporation.

ALEXIS DUBORD, Président.
J. HERCULE GIROUX, Secrétaire.

Montréal, 19 déc. 1863. bm—139

AVIS.

AVIS est par le présent donné qu'une pétition sera présentée à la prochaine session du parlement provincial demandant une loi d'incorporation pour *The American Steamship Company.*

Montréal, 5 janvier 1864. afps—bm—141

AVIS.

UNE demande sera faite au parlement Provincial, à sa prochaine session, pour en obtenir un acte pour lever tous doutes quant au pouvoir de l'exécuteur et syndic survivant, en vertu du testament de feu John Gray, de Ste-Catherine, près Montréal, écuier, de disposer de certaines terres appartenant à la succession du dit John Gray, et pour d'autres fins y relatives.

Montréal, 25 janv. 1864. bm—afps—5

FORMATION DE SOCIÉTÉ.

LES soussignés se sont associés pour faire le commerce d'Epiceries et de Provisions sous le nom de MORIN, HOULE & CIE.,
L. E. MORIN.
MICHEL HOULE.

Montréal, 2 février 1864. cf—8

Compagnie du Richelieu

L'Assemblée générale annuelle DES ACTIONNAIRES de la COMPAGNIE DU RICHELIEU aura lieu en son bureau, à Montréal.

MERCREDI, 17 FEVRIER COURANT,

à DEUX heures de l'après-midi, pour recevoir le Rapport des Directeurs sur les affaires de l'année écoulée, pour l'ELECTION d'un nouveau BUREAU DE DIRECTEURS pour l'année courante, et pour la transaction d'autres affaires concernant la Compagnie.

Le LIVRE DE TRANSPORT sera fermé du huit au dix-huit février, les deux jours inclusivement.

Par ordre,
J. N. BEAUDRY, Secrétaire.

Bureau de la Compagnie du Richelieu, Montréal, 1er fév. 1864. hf—8

DEUX jeunes messieurs désire-raient se procurer une pension et des appartements dans une famille canadienne française. On désirerait deux chambres à coucher et un salon ou une grande chambre à coucher et un salon.

Adresser par lettre en mentionnant les conditions, à la boîte 176 Bureau de poste de Montréal.

6 février 1864. jno—9

ADRESSES.

H. N. GRENIER
PROFESSEUR DE PHOTOGRAPHIE

M. GRENIER donnera des le-çons de Photographie à sa résidence, No. 250, rue Lagauchetière, dans la cour.—Pour les heures, s'adresser à M. Grenier.

21 déc. 1863. dm—142

A. BOISSEAU,
Photographe et Peintre de Portraits,
250,—*Rue Notre-Dame*,—250.
MONTRÉAL.

☞ Cartes de Visite et Photographies de toutes les grandeurs.

22 août aa—46

JOS. DUHAMEL,
AVOCAT,
Bureau : No. 16 et 18, Rue St.-Vincent,
Encoignure Ste.-Thérèse et St.-Vincent
MONTRÉAL.

9 janvier. aa—146

C. O. PERRAULT,
Avocat,
24,—*Rue St. Vincent*,—24,
MONTRÉAL.

HERCULE BERNARD,
Avocat,
BUREAU : 126,—RUE NOTRE-DAME,—126.

MÉDÉRIC LANCTOT,
Avocat,
A TRANSPORTÉ SON BUREAU AU NO. 16 RUE ST GABRIEL

M. Lanctôt suivra la Cour à St.-Jean.
4 juillet 1862

DR. BARCELO,
COIN DES RUES DORCHESTER ET AMHERST.

Consultation à toute heure.
(*Gratis pour les pauvres.*)

Montréal, 1er déc 1863 cm—132

DR. MATHIEU,
Dentiste,
COIN DES RUES NOTRE-DAME ET ST.-VINCENT,
Au-dessus du magasin de M. Beaudry,
(ancienne maison Boivin)
EN FACE LE PALAIS DE JUSTICE.

18 avril 1863 aa—38

DR. JOURDAIN,
Dentiste,
125,—RUE CRAIG,—125, (COIN DE LA RUE COTÉ.)

3 mai aa—46

DR. TRESTLER,
DENTISTE - CANADIEN - FRANÇAIS,

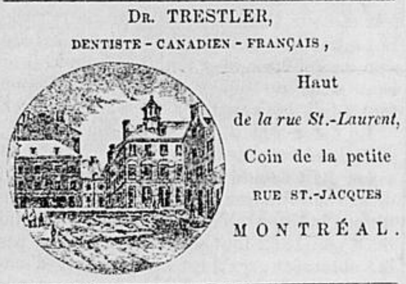

Haut de *la rue St.-Laurent,* Coin de la petite RUE ST.-JACQUES
MONTRÉAL.

ANT. BAZINET
CHAPELIER ET MANCHONNIER
EN GROS ET EN DÉTAIL
Coin des
RUES NOTRE-DAME ET ST.-VINCENT
Vis-à-vis le Palais de Justice
MONTRÉAL

Toutes Pelleteries Nettoyées et Réparées

21 janv. 1864. 3

CORPORATION DE MONTREAL

NOMINATION
DU
Maire et des Conseillers

AVIS public est par le présent donné, qu'en conformité des dispositions de la *septième* Section de l'Acte 23 Vict., chap. 72, la nomination des Candidats pour les charges de Maire de la Cité de Montréal et de Conseillers pour les divers Quartiers d'icelle, aura lieu VENDREDI le DOUZE de FEVRIER courant, à DIX heures du matin; aux endroits ci-après mentionnés et devant les divers Echevins et Conseillers ci-dessous nommés, savoir :

1. La nomination de Candidats pour la charge de MAIRE, se fera à l'EXTREMITE OUEST du MARCHE BONSECOURS, dans le Quartier Est de cette Cité; et l'Echevin GRENIER présidera à la dite nomination.
2. La nomination de Candidats pour la charge de Conseiller pour le QUARTIER EST de la dite Cité se fera, à la PESEE du Marché Bonsecours; et le Conseiller McGIBBON y présidera.
3. La nomination de Candidats pour la charge de Conseiller pour le QUARTIER CENTRE, se fera à l'encoignure des rues ST.-LAMBERT et ST.-JACQUES, l'Echevin Lyman—Président.
4. Pour le QUARTIER OUEST, au centre du côté Nord-Ouest du MARCHE STE.-ANNE; l'Echevin GORRIE—Président.
5. Pour le QUARTIER STE.-ANNE, à l'encoignure de la rue ST.-MAURICE et de la PLACE CHABOILLEZ; le Conseiller McCready—Président.
6. Pour le QUARTIER ST.-ANTOINE, à la PESEE du Marché au foin PLACE VICTORIA; Le Conseiller DONOVAN—Président.
7. Pour le QUARTIER ST.-LAURENT, à la STATION CENTRALE du Feu, coins des rues Craig et Chenneville—l'Echevin BULMER—Président.
8. Pour le QUARTIER ST.-LOUIS, à la MAISON de POMPE, rue des Allemands; le Conseiller LABELLE—Président.
9. Pour le QUARTIER ST.-JACQUES, au MARCHE aux ANIMAUX, rue Craig; le Conseiller POUPART—Président.
10. Pour le QUARTIER STE.-MARIE, au MARCHE PAPINEAU; le Conseiller MARTIN—Président.

Par ordre,
CHS. GLACKMEYER, Greffier de la Cité.

Hôtel-de-Ville, Montréal, 2 fév. 1864 8

AMUSEMENS.

BILLARD, BILLARD,

SALLE DE BILLARD BESSUNGER

205, — RUE NOTRE-DAME, — 205,
(2ème porte de la Rue St.-François-Xavier.)

LES amateurs du scientifique jeu de Billard trouveront à la Salle ci-dessus d'excellentes tables neuves à bandes à combinaisons de PHELAN.

Ces tables de Billard ont obtenu l'approbation complète des meilleurs joueurs et des juges les plus compétents, qui les ont universellement déclarées sans rivales pour l'excellence en général. Une chambre de première classe et une société choisie.

Il ne faut pas oublier que le prix de la partie est réduit à 15 cents, ce qui met à la portée de tous le délassement profitable au corps et à l'esprit que l'on éprouve à jouer le Billard.

Montréal, 6 fév. 1864. am—9

SEULEMENT POUR UN TEMPS LIMITÉ.

LE MUSEE
D'ANATOMIE ET DE LA SCIENCE
DU
DOCTEUR KAHN.

EST MAINTENANT OUVERT TOUS LES JOURS
(*Les Messieurs seuls sont admis*)
AUX SALLES DU SECOND ETAGE DE
L'INSTITUT DES ARTISANS
Grande Rue St.-Jacques,
PRIX D'ADMISSION : 25 CENTS
Portes ouvertes de 10 h. A. M. jusqu'à 10 P. M.

DES lectures sur des sujets im-portants d'Anatomie seront faites chaque soir et commenceront à HUIT heures.

Dans cette étonnante collection de modèles Anatomiques, l'on apprend et l'on se familiarise avec la structure du corps humain. L'on voit COMMENT L'ON VIT et l'on connait nos DIFFERENTS MOUVEMENTS. Une seule visite à ce Musée donne plus de connaissances que l'on pourrait en acquérir par des semaines d'études.

La plus grande curiosité naturelle du monde est

L'ENFANT CYCLOPE

Exposé au MUSÉE du DR. KAHN.

La magnifique

VENUS FLORENTINE

qui se sépare en 700 pièces, est reconnue par la presse européenne comme étant un prodige de perfection et le plus grand triomphe de la science anatomique.

Portes ouvertes de DIX heures A. M. à DIX heures P. M., aux Salles du second étage de L'INSTITUT DES ARTISANS.

29 déc 1863 dm—142

GLACIARUM
Salle des Patineurs.

M. Guilbault a le plaisir d'an-noncer à ses amis et au public que sa SALLE DES PATINEURS est ouverte pour la saison, tous les jours, depuis 8 heures jusqu'à midi, d'une heure à cinq et demie, et de 7 à 10 tous les jours.

Les personnes qui n'ont pas de billets et qui seront recommandées par un souscripteur seront admises en payant 25 cents. Les Dames, moitié prix. Visiteurs à la galerie 15 sous.

J. E. GUILBAULT.

Jardin Zoologique de Guilbault, 28 décembre 1863. 149

AU CLERGE
ET AUX CONSTRUCTEURS DE BATISSES.

H. J. Fournier et Cie., s'em-pressent de porter à la connaissance du public qu'ils viennent de recevoir le plus splendide assortiment de VERRES de couleur, MOUSSELINE, DENTELLE d'ornementation, manufacturées par T. DECOIN, de Paris, seul dépositaire des Vitraux de Chatou.

MM. les Membres du Clergé Catholique du Canada trouveront à des Prix on ne peut plus modérés des GRISAILLSS et SUJETS RELIGIEUX qui seront aussi exécutés sur ordre dans le plus bref délai.

Les Entrepreneurs de bâtisses, les Propriétaires en voie de construction ne devraient pas perdre l'occasion d'orner leurs maisons de ces magnifiques décorations.

Des ouvriers spéciaux et capables seront envoyés tant en ville que dans les campagnes pour poser les Vitres sans autre charge extra que le coût de ces déplacements.

AUX GOURMETS ET AUX MALADES.

A LA MEME MAISON ON TROUVERA TOUJOURS

Les Meilleurs VINS de France, de Port et de Sherries.

Les Excellents CHAMHAGNES de la Maison A. BLANCHET, jr.,

Les COGNACS Supérieurs des premiers crus,

Les VINS de Messe recommandés par les Evêques à MM. les Membres du Clergé.

A TOUS CEUX QUI AIMENT LE BEAU A BON MARCHE

Les Ustensiles en Zinc, pour Dames et Messieurs, à l'usage de la Toilette, de la Cuisine et du Jardinage, de la maison LAMOUREUX, de Paris, surprennent autant par le fini de leur exécution que par leur incontestable supériorité, surtout par leur excessif bon marché.

AUX DAMES

Les FLEURS ARTIFICIELLES de Madame SEICHEIFER, de Paris, si gracieusement accueillies par les Dames de cette ville, arrivent en grand choix et assortiment, du 10 au 20 de chaque mois. Il n'y a rien d'exagéré en affirmant qu'il n'a jamais été introduit en Canada des Fleurs d'un aussi beau travail.—Avis aux modistes et aux Dames élégantes.

Visitez donc le magasin de messieurs
J. FOURNIER ET CIE.,
242, Rue St.-Paul.

Montréal, 5 janvier 1864. 144

Entrepot de poeles, 202 et 204, RUE ST.-PAUL.—On reçoit maintenant : Poeles pour couloirs, "Morning Glory, Albanian, Violet, Gas Burner.

POELES DE CUISINE : Iron Duke, Duchess, Empire State, Companion, célèbres poeles de P. P. Stewart, pour bois ou charbon.

FOURNAISES : Imitation de Poeles Russes, Poeles sourds, tuyaux de Poeles.

A des prix très-réduits.
GEORGE HAGAR ET CIE.

On recvra dans quelques jours le "Northern Light Gas Burner," fabriqué par celui qui a obtenu le brevet à Troy. En conséquence de l'escompte sur l'argent américain, ils seront vendus à des prix extraordinairement réduits.

22 oct. 1863. aa—115

POESIE.

La Satanique Alliance ou la Coalition.

Toute union contre nature,
Est, sans contredit, un péché;
Ce précepte de l'Ecriture
Par de saints docteurs fut prêché.
Celui qui commet cet outrage
Mérite une punition.
Honte à l'immoral assemblage!
A bas la coalition!

Le grand fabuliste de France
Compte que le lion jadis
Conclut avec l'âne alliance,
Pour chasser daims, cerfs et brebis.
L'âne y fit une sotte affaire,
Car, persifflé par le lion,
Il dit : Que m'a servi de braire?
Foin de la coalition!

Contre la France rois et princes,
Dans toute l'Europe ameutée,
Des citoyens de leurs provinces
Devaient grandir les libertés.
Vil mensonge! après la victoire
Pire fut leur condition.
Lâche trahison dont l'histoire
Flétrit la coalition!

Pour nous, dans ce moment suprême,
Du passé gardons souvenir;
Le retour de l'ancien système
Menacerait notre avenir.
On nous promet monts et merveilles;
Quelle amère déception!
Amis, bouchons-nous les oreilles
A ce mot "coalition."

Quel tableau touchant! l'Orangisme
Des catholiques l'ennemi,
Pour écraser le clear-gritisme
Se fait des cléricaux l'ami.
Baiser de Judas! nœud fragile
Qui tombe en dissolution,
Dès que la jalousie hostile
Prise la coalition!

C'est qu'un monstrueux mariage
Produit des enfants monstrueux
Et gangrenés, dès leur jeune âge
Par les vices de leurs parents.
Oui, toute union hypocrite
Déshonore une nation.
Le peuple qui du mal hérite
Maudit la coalition.

Tel se proclame avec parade
Un libéral conservateur
Et n'est souvent qu'un rétrograde
A qui la liberté fait peur.
Impôts plus lourds, taxes nouvelles,
Pillage, dépradation,
Malgré des promesses si belles,
Suivent la coalition.

Bientôt éclatera la brouille
Entre d'avides parvenus,
Au partage de la dépouille
Des rivaux qu'ils auront vaincus.
Mais le pays par leurs disputes,
Est sans cesse en convulsion,
Et dit, dégoûté de ces luttes,
Meure la coalition.

Par toute faction jalouse
Le sens public est perverti.
Le vrai patriote n'épouse
Aveuglément aucun parti.
L'ignoble égoïsme l'indigne;
Il flétrit la corruption;
Pour marcher dans la droite ligne,
Il fuit la coalition.

Il en est une raisonnable
Dont on ne se répend jamais,
Celle qui réunit à table
Les gais convives, les gourmets.
Oh! de celle-là je suis membre
Et voici ma conclusion :
Dans un festin, non à la chambre,
Vive la coalition!

A. MARSAIS.

FEUILLETON.

LA MALEDICTION.

(SUITE)

IV.

Dans ce moment, Franz, obéissant à la mobilité de sa nature, avait entièrement oublié les sinistres événemens de la dernière quinzaine, et, chassés par le souffle de l'amour, les sombres nuages de son âme semblaient avoir disparu pour toujours. Il s'abandonnait avec la même insouciance qu'autrefois aux riantes perspectives de la vie à deux avec Georgina, qui, elle aussi, formait des rêves dorés et se sentait plus heureuse, plus confiante que jamais.

Ils étaient arrivés sans s'en apercevoir jusqu'à la grille de la cour extérieure, à cette place même d'où Franz avait, quelques jours auparavant, revu son père abandonné par lui et où il s'était arrêté pendant cinq minutes avant de se présenter à lui.

Quel destin vengeur les ramenait juste à cette place fatale?

Franz s'en aperçut et il eut comme un éblouissement de sang. Soudain se dégageant avec violence du bras de sa compagne, et s'éloignant d'elle avec un mouvement d'horreur, il lui montre du doigt le perron où sans doute quelque apparition terrible vient de se dresser pour lui, il lui dit d'une voix étranglée par la terreur :

— Le voilà! le voilà! Va-t'en, malheureuse! je ne veux pas que tu me fasses maudire!

Georgina, éperdue, regardait le jeune comte avec un désespoir navrant.

— Franz, s'écria-t-elle, qu'as-tu donc? Ne me reconnais-tu pas? Mon Dieu! serait-il devenu fou?

Elle se tordait les bras de douleur.

Mais lui, toujours obsédé par sa vision terrible, hors de lui-même, pâle de terreur et de colère, s'avance vers Georgina, et la poussant brutalement :

— Mais va-t'en donc, répète-t-il; va-t'en, misérable, ou je te fais chasser!

Georgina tombe sur ses genoux. Mais presqu'aussitôt elle se relève : la flamme brille dans ses yeux, et regardant Franz avec une fière expression de dédain et de pitié :

— Je pars, lui dit-elle, et jamais tu ne me reverras! Tu ne vaux pas la peine d'un regret. Moi aussi je vais retrouver mon père, qui pourrait aussi mourir en me maudissant.

Elle disparut en jetant un éclat de rire strident, tandis que Franz, immobile, anéanti, sentait une douleur immense et sans espoir s'appesantir sur sa destinée entière.

Le lendemain et les jours suivants, il revint inutilement errer près de la fontaine. Georgina ne parut pas. Il fit prendre des informations dans tout le pays. On ne l'avait point revue; la maison de son père était abandonnée; on pensait généralement que la fille de l'usurier était allée à Vienne pour tenter des démarches en faveur de son père. Mais ce n'était qu'une supposition; elle pouvait tout aussi bien avoir été enlevée ou être morte.

Pendant une année entière, Franz s'enferma solitaire et farouche dans le château de Remcewicz, sans sortir une seule fois. La pensée du suicide vint souvent le visiter : il résista cependant à cette tentation funeste. Une vague lueur d'espérance le rattachait encore à la vie.

Au bout de l'année, il vendit le château, tous les domaines et s'exila de la contrée qui avait été le berceau de sa race, où reposaient vingt générations de son nom.

S'il eût vécu dans une époque de foi, Franz aurait été ensevelir sa vie dans l'éternel oubli du couvent. Mais il avait reçu de son père, élevé dans les principes voltairiens du dernier siècle, une éducation qui ne le portait point aux idées religieuses. Aussi se trouva-t-il un moment fort embarrassé du parti qu'il devait prendre. Il lui fallait une existence remplie d'orages et de périlleuses aventures, où son âme constamment tendue ne pût se replier sur elle-même : il lui fallait trouver dans l'avenir l'oubli du passé.

La vie guerrière lui promettait seule un pareil résultat.

Mais l'Autriche était alors en paix avec tout le monde. L'Europe entière se trouvait dans la même situation. On parlait bien, mais vaguement encore, d'une guerre prochaine entre la Russie et l'empire turc.

Franz écrivit au czar pour lui offrir ses services. Il fut agréé et incorporé avec le titre de lieutenant dans l'armée qui se formait en vue de la guerre annoncée.

L'espérance dans laquelle il avait fait cette démarche ne fut pas trompée. La guerre éclata bientôt, et le régiment de cavalerie où le jeune maggyare était officier entra des premiers sur le territoire ottaman.

Ce fut une guerre sauvage telle que seuls en Europe pouvaient se la faire alors les deux peuples en présence. Tous les vœux de Franz étaient réalisés. Il se battit avec un courage aveugle qui puisait sa sourse dans l'espoir secret de rencontrer la mort. Mais la mort ne voulut pas de lui.

Il assista à la prise et au sac d'Ismaïl; il vit une ville de soixante mille âmes littéralement noyée dans le sang et marcha pendant une heure sur une chaussée de cadavres; il entendit un concert que peu d'oreilles humaines ont entendu. Pendant un moment son âme fléchit consternée sous l'effroyable coup de pareilles émotions; mais le lendemain il avait tout oublié, et il se reprenait à songer à son père et à Georgina!

Un traité rétablit la paix, et Franz revint en Autriche avec le grade de colonel du régiment où il était entré lieutenant. Une lettre autographe du czar à son cousin l'empereur d'Autriche signalait la belle conduite du jeune colonel pendant la campagne, et le recommandait à la faveur de son souverain.

La recommandation du czar ne fut pas vaine, et Franz conserva dans l'armée autrichienne le grade qu'il avait conquis dans l'armée russe.

Peu de temps après son retour, éclata la dernière insurrection polonaise. Ce suprême effort d'une nation héroïque pour reconquérir son indépendance fut universel, et s'étendit promptement des provinces russes aux provinces autrichiennes, de Cracovie à Lemberg.

Franz entra à la tête de son régiment dans la Gallicie soulevée : cette guerre ne lui convenait qu'à moitié; mais, après tout, c'était la guerre, c'était une perspective de combats, de dangers, et, au bout, la mort peut-être, c'est-à-dire l'oubli éternel.

Voilà pourquoi Franz combattit les Polonais avec autant d'acharnement que si, au fond du cœur, il eût ressenti pour leur cause, au lieu d'une sympathie profonde, la haine la plus violente.

La lance polonaise l'épargna pourtant comme l'avait déjà épargné le cimeterre, et la mort, mille fois affrontée, recula toujours devant lui.

Et chaque soir, après le tumulte du combat, lorsque ses compagnons sentaient le repos et le rafraîchissement descendre avec la nuit sur leurs corps brisés, Franz se sentait envahir par l'obsession de sa pensée fixe. Pour lui, point de repos, point de trève dans la vie.

Toutes les facultés morales et intellectuelles du jeune comte étaient absorbées par sa préoccupation unique : le passé de sa vie semblait en avoir dévoré l'avenir; il avait tenté mille efforts pour se soustraire à ce tyrannique asservissement : tous ces efforts trahis n'avaient servi qu'à le convaincre de l'inévitable fatalité de sa destinée.

Il eut recours à un dernier moyen devant lequel il avait toujours reculé jusque là, parce qu'il le trouvait presque aussi déshonorant que le suicide. Il essaya de l'ivresse, de l'ivresse du vin et de celle de l'opium. Mais dans ce remède désespéré il ne trouva qu'une dernière et plus affreuse déception. Au lieu des chimériques et joyeuses fantaisies qui viennent habituellement distraire et charmer le buveur, ce furent des impitoyables fantômes qu'il vit encore flotter dans un nuage sombre; ce fut son éternel souvenir qui lui revint. Il but quelquefois outre mesure sans que sa raison en parût troublée, sans que son visage trahît la plus légère émotion. Toute son axaltation était concentrée dans le cerveau, il était en proie à une sorte d'ivresse froide et réfléchie, la plus terrible des ivresses.

Dégoûté d'un pareil résultat, il jura de ne plus s'enivrer jamais; mais il était écrit qu'il manquerait à son serment une seule fois et pour son malheur éternel.

Accablés par les forces réunies de l'Autriche et de la Russie, les Polonais avaient à peu près portout mis bas les armes. Lemberg, dernier centre de la résistance, venait de capituler devant la menace d'un assaut et d'une prise de vive force. Le corps d'armée dont Franz faisait partie entra dans la ville immédiatement après la capitulation, et le soir, un grand banquet réunit chez le général en chef tous les officiers supérieurs.

L'on y but avec la joie que devait inspirer la victoire et l'espoir d'une paix prochaine qui promettait à chacun des convives de retrouver bientôt ce bonheur du foyer domestique et ces félicités du cœur auxquelles on a tant de peine à s'arracher.

Les officiers causaient de tout cela entre eux avec un abandon, un air de contentement qui navrait le cœur de Franz. Seul il ne buvait pas et il sentit une larme prête à rouler de ses yeux.

Son abstinence avait été remarquée par ses voisins. Quelques-uns en exprimèrent leur surprise et le raillèrent avec gaieté.

Franz tressaillit. Brusquement tiré de sa rêverie silencieuse, il crut qu'on avait surpris cette larme prête à s'échapper, et, rouge de confusion, tendit son verre, plutôt pour se donner une contenance que pour boire.

Mais insensiblement la gaieté de ses voisins réagit sur lui : il en vint presque à oublier, à se fuir lui-même, à se sentir heureux comme tous les autres. Enchanté de ce miracle et l'attribuant au vin de Hongrie, il but coup sur coup et l'ivresse ne tarda pas à le surprendre. Ce n'était plus l'ivresse taciturne et douloureuse qu'il éprouvait autrefois, mais l'ivresse gaie, riante, féconde en rêves de bonheur, cette ivresse qui détache l'âme du corps et lui donne des ailes.

Franz s'imagina que le charme malfaisant qui jusque-là avait pesé sur sa vie était enfin rompu; il se crut sauvé, et dans un élan de reconnaissance il fut sur le point de tomber à genoux pour remercier Dieu.

On se leva de table fort avant dans la nuit, et ceux des convives qui avaient conservé assez de sang-froid pour se conduire prirent le chemin de leur domicile.

Franz était de ce nombre.

La nuit était douce et étoilée comme une nuit de Naples. On n'entendait dans la ville endormie que le pas sourd et régulier des patrouilles autrichiennes; un silence de mort planait sur la cité conquise, que le deuil de sa défaite voilait d'un crêpe plus sombre que la nuit.

L'air frais et la marche eurent bientôt dissipé les fumées qui engourdissaient le cerveau du jeune comte. Mais à cet engourdissement succéda une excitation fébrile qui n'était plus l'ivresse, sans être cependant son état ordinaire. Les objets habituels de sa pensée avaient pour ainsi dire changé de couleur : son père ne lui apparaissait plus en spectre menaçant, il le revoyait plein de vie et de santé, lui souriant avec indulgence comme en ses meilleurs jours; le charmant fantôme de Georgina, plus belle, plus désirable que jamais; glissait dans un nuage d'azur et laissait tomber sur lui un regard qui ravivait tout d'un coup l'amour et l'espérance dans son cœur meurtri.

Il marchait donc dispos et léger dans les rues de Lemberg, aussi confiant dans l'avenir, aussi enchanté de la vie, qu'il l'était, le matin, découragé de toutes choses et désireux de la mort.

Toutes les fenêtres étaient fermées : pas une lumière ne brillait dans les maisons, pas un souffle ne transpirait au dehors. L'état de siége ayant été proclamé par les Autrichiens, l'habitant qui eût enfreint à pareille heure les rigoureuses défenses du couvre-feu se fût exposé à être fusillé sur-le-champ.

Cependant, arrivé devant une maison basse de chétive apparence, qui formait l'angle d'une ruelle étroite, le comte vit un mince filet de lumière qui filtrait à travers les planches mal jointes d'un volet.

Curieux de connaître l'imprudent qui s'exposait ainsi, sans peut-être sans douter, à la peine de mort, le comte s'approcha de la fenêtre et regarda par la fente lumineuse.

Mais presque en même temps, il recula de deux pas comme frappé de stupeur, et pendant plusieurs secondes il resta immobile, anéanti.

Puis il murmura tout bas un nom, celui de Georgina. On eût dit qu'éperdu, prêt à douter du témoignage de ses yeux, il invoquait le témoignage de sa voix, afin de s'assurer qu'il n'était pas le jouet d'un songe.

C'était bien en effet Georgina qu'il venait d'apercevoir.

Assise au milieu d'une chambre pauvrement meublée, près d'un berceau d'osier qu'elle balançait doucement, elle paraissait en proie à d'amères réflexions ou à des souvenirs poignants. Son front, d'un blanc mat, portait l'empreinte d'une douleur déjà ancienne, et sous le cercle bleuâtre de ses yeux fatigués, bien des larmes avaient laissé leur trace. Elle avait perdu les formes rondes de sa jeunesse heureuse, et amaigrie, par les privations peut-être, elle semblait diaphane. Au lieu de ce costume brillant et gracieux dont elle se parait autrefois, elle portait une robe de couleur sombre. Pourtant elle était toujours aussi belle, et plus touchante encore dans sa beauté consacrée par le malheur.

Franz allait entrer. Une réflexions soudaine l'arrêta. Il se demanda ce qu'il allait dire et faire; si ce n'était pas son malheur éternel et celui de plusieurs qui allait entrer avec lui dans cette maison. Une voix intérieure lui criait de passer outre. Pourquoi ne l'écouta-t-il pas?

Il était immobile devant la porte, en proie à une violente perplexité. Dans sa poitrine, son cœur battait à se rompre. Mais, dans l'état de surrexcitation extraordinaire où il était, il ne trouva point l'énergie nécessaire pour résister à l'entraînement aveugle de son cœur.

Il appliqua sa bouche à l'ouverture du volet, et d'une voix que l'émotion faisait trembler :

— Georgina, dit-il, c'est moi, c'est Franz! Ouvre-moi!

Franz vit la jeune femme jeter un regard terrifié dans la direction de cette voix. Le cou tendu en avant, l'œil dilaté, presque hagard, la bouche entr'ouverte sans pouvoir crier, elle demeurait immobile et glacée comme si elle eût été soudain changée en statue.

Au second appel elle se leva avec un mouvement d'une raideur automatique, prit la lampe de cuivre posée sur une table de

bois blanc, et se dirigea vers la porte. On eût dit qu'elle obéissait fatalement à une volonté plus forte que la sienne-

Elle ouvrit.

En apercevant Franz dans son uniforme militaire tout couvert de broderies d'or, elle ne put retenir une exclamation admirative, un sourire presque joyeux se dessina sur ses lèvres pâles, et, lui sautant au cou ;

— Que tu es beau ! s'écria-t-elle, avec un accent de tendresse indescriptible.

Franz la tint longtemps pressée sur son cœur. Pendant la minute que dura cet embrassement, il se sentit vivre tout un siècle. Tout son amour passé, tout son amour actuel fut contenu dans cette parcelle de l'éternité.

H. VIERNE.

(A continuer.)

ATELIERS TYPOGRAPHIQUES DU JOURNAL LE PAYS. — On exécute à ces ateliers toute espèce D'OUVRAGES DE VILLE, tels que LIVRES, PANPHLETS, etc., sur caractères neufs et à des prix modérés.

LE PAYS.

Montreal, 9 Fevrier 1864.

Le banquet ministériel à Québec.

C'est jeudi dernier, le 4 de février courant, qu'a eu lieu, à Québec, le grand banquet ministériel dont nous avons déjà parlé comme étant à l'état de projet.

Les convives étaient au nombre de cinq à six cents. La Salle de Musique, décorée pour l'occasion, présentait un spectacle magnifique, d'après ce que nous en voyons dans les journaux de la capitale.

A huit heures du soir, les membres de l'administration firent leur entrée au milieu d'applaudissements chaleureux et longtemps prolongés. Autour des tables se rangeait l'élite de la population de Québec, et toutes les classes étaient largement représentées.

Après que les convives eurent fait ample justice à l'excellent diner qui avait été préparé pour la circonstance, Son Honneur le maire qui occupait le fauteuil de président porta successivement les santés suivantes :

A Sa Majesté la Reine.

A Son Altesse Royale le prince de Galles et la famille Royale.

A Son Excellence le Gouverneur Général du Canada.

A l'armée et à la marine anglaises.

Le lieutenant colonel Hazzard répondit à ce toast en termes appropriés et qui furent vivement applaudis.

Le maire proposa ensuite la santé des membres de l'administration, et accompagna ce toast de remarques dans lesquelles il fit ressortir le mérite des principaux actes du gouvernement ; sa voix fut couverte, à plusieurs reprises, par des marques non équivoques d'approbation et d'assentiment.

L'hon. J. S. McDonald répondit à ce toast comme suit, en substance :

C'est la plus grande démonstration de ce genre qui ait eu lieu en Canada. Elle prouve que les efforts du ministere pour faire le bien sont approuvés. Le peuple est le maître ; il est heureux de voir qu'il est satisfait, qu'il est si confiant dans ses serviteurs, qui leur accorde un certificat honorable avant la fin de leur temps de service. Lors de leur arrivée au pouvoir, la ruine, le désordre et les préjugés prévalaient. On les avait accusés de vouloir attaquer les institutions du Bas-Canada, d'être des égorgeurs et de vouloir pendre les bleus. Rien de cela n'est arrivé. La question des écoles séparées a été dégagée des considérations politiques et réglée d'une manière satisfaisante, et cela prouve, s'il est nécessaire d'offrir des preuves, que le Bas-Canada n'a rien à craindre du ministere actuel. On les a accusés de déloyauté ; cependant, la milice n'a jamais été dans un meilleur état qu'à présent. Au reste, le gouvernement ne veut pas faire plus que le peuple n'est prêt à accepter. Lors de leur arrivée au pouvoir, le Grand-Tronc gouvernait le pays et le gouvernement lui avait prêté près d'un million de piastres sans l'autorisation du parlement. Alors le Grand-Tronc, sous la direction de M. Blackwell, gaspillait noblement et s'en allait à la ruine. Ils ont arrêté cela. Le Grand-Tronc a changé de chef ; l'économie a été introduite ; les serviteurs inutiles, incapables ou malhonnêtes ont été renvoyés, et maintenant les affaires du Grand-Tronc sont en voie de devenir prospères. C'est ainsi qu'a fait le gouvernement. Ceux qui le blâment de pratiquer le même système d'économie devraient aussi blâmer le Grand-Tronc. L'œuvre est rude et difficile, mais les fruits en seront excellents. Il a bon espoir que le ministère se maintiendra : les grandes épreuves sont passées ; les efforts du Grand-Tronc, de la compagnie Allan, etc., pour le renverser ont été vains.

L'hon. M. Dorion dit : — Cette grande démonstration, la plus belle qu'il y ait jamais eu en Canada, est une preuve que l'opposition n'avait pas le droit de se dire toute puissante à Québec. Leurs prédécesseurs administraient les affaires pour la satisfaction des intérêts de quelques individus ; eux administraient dans l'intérêt général. Le déficit annuel était autrefois de 3 ou 4 millions ; ils ont de suite cherché le moyen de combler le vide par l'économie, et loin d'avoir emprunté, ils ont comblé les dépenses et les intérêts, plus de $220,000 ont été payées en à-compte de vieilles dettes. La réduction faite dans les dépenses depuis six mois est de 600,000.

Les autres réformes demandées par leurs amis viendront en temps opportun. Une nouvelle session va s'ouvrir pendant laquelle on aura de nouvelles preuves qu'ils désirent conduire les affaires avec énergie et dans l'intérêt du pays. Les économies serviront à élargir les canaux et à doter le pays de nouvelles améliorations.

L'hon. M. Thibaudeau fait un discours sur le réglement des obligations des incendiés envers le gouvernement. Il en accorde en grande partie le mérite à MM. Huot et Ignace Fortier, et termine en disant que cette démonstration fait tant d'honneur au ministère dont il fait partie et à leur conduite que c'est réellement le plus beau jour de sa vie.

MM. Huot et Joly répondent à la santé des membres de la législature. M. Huot dit que ses constituants sont satisfaits de l'administration actuelle. Ce toast n'est sans doute pas porté à des membres tels que MM. McGee, Cauchon, etc., mais aux membres qui supportent l'administration.—M. Joly dit qu'on va être témoin d'une grande lutte politique durant la prochaine session ; et qu'il espère que les sympathies de tous ceux qui sont présents ne feront pas défaut au gouvernement, et que les calomnies et les fausses représentations de l'opposition n'auront pas l'effet de faire perdre aux amis du ministere l'estime publique que les amis du gouvernement ont à cœur de conserver.

L'hon. Letellier de St.-Just dit que le pays a, dans la personne de M. Dorion, un bon représentant des principes de M. Papineau et que l'hon. J. S. McDonald ne représente pas moins bien les vues de l'hon. M. Baldwin. Il parle de colonisation et de ses difficultés dans un pays plus grand que la France, l'Angleterre et la Suisse réunies et trouve une grande preuve de la moralité de la population canadienne dans le fait que, sans le secours de l'émigration, une poignée de 47,000 français s'est accrue avec tant de rapidité qu'aujourd'hui ils sont au nombre de plus d'un million. Le gouvernement a fait et fera pour la colonisation tout ce que les moyens du pays ont pu et pourront permettre. L'hon. monsieur fait aussi valoir les richesses minières du pays.

Des discours furent aussi prononcés par l'Hon. M. Drummond, M. Caron, M. P. P. M. Sheppard, M. Plamondon, et M. Henri T. Tachereau qui répondit avec bonheur à la santé portée aux dames. Les discours de ces messieurs, sauf celui de M. Sheppard, sont si incomplètement rapportés dans le *Mercury* qu'ils n'offriraient aucun intérêt si nous en donnions ici la traduction, et nous regrettons à cet égard que la *Tribune* de samedi ne nous soit pas parvenue hier.

Somme toute, la démonstration a été imposante et témoigne hautement de la popularité du ministère dans Québec.

Les journaux de l'opposition ont essayé d'en diminuer l'effet en disant que les procédés avaient été interrompus par le bruit qui s'est fait dans une partie de la salle. Si quelque chose de semblable a eu lieu, cela prouve seulement que l'opposition était frauduleusement représentée au banquet ministériel par certaines personnes qui ont joué un rôle peu enviable. Du reste, nous connaissons certains ex-ministres qui ont assez de délicatesse et de respect pour eux-mêmes pour être capables de monter un petit complot de ce genre ; il n'est pas nécessaire de les indiquer davantage.

La commission d'enquête sur le Greffe de la Paix et l'ex-Shérif Delisle.

D'après ce que nous avons dit dans notre article de samedi dernier, trois choses paraissent évidentes :

1o. Que depuis le mois de mars 1854 au 30 juin 1855, les Greffiers de la Paix ont retiré du gouvernement, pour William Hands porté comme second commis sur les listes de paie, un salaire sur le pied de £50 pour 1854 et de £125 pour 1855. Ceci n'a pas été nié et la preuve en est écrite.

2o. Que ce salaire a été ailleurs que dans la poche de W. Hands.

3o. Que durant cette période de temps, le même Hands n'était pas employé comme commis.

Il nous reste à démontrer, pour ce qui regarde cette affaire, que Hands a toujours agi comme connétable, que M. Delisle le savait, qu'il l'a lui-même taxé comme tel et comme témoin dans des causes criminelles, sous des circonstances où les deux qualités de commis et de connétable étaient incompatibles. M. Delisle a voulu donner à entendre que les témoignages qu'il a publiés dans la *Gazette* forment toute la preuve reçue par les commissaires. Malheureusement pour lui et pour ses collègues, tel n'est pas le cas. La preuve orale est déjà de nature à les compromettre énormément, mais la preuve écrite, consignée dans des documents nombreux, est encore plus forte et présente un enchainement de faits qui ne peut manquer de porter chez tous la conviction de leur culpabilité.

Ainsi, nous trouvons que Hands, outre qu'il servait des sommations, des *subpœnas*, exécutait des *warrants*, appréhendait certaines personnes et les conduisait en prison, comme connétable durant les années 1854 et 1855, tel qu'il l'a certifié lui-même, agissait encore comme connétable près la Cour du Banc de la Reine, jurisdiction criminelle, le 19 et le 20 de mars 1855, pour la garde du petit jury, comme il est constaté aux régistres dans la cause de la Reine vs. Gray, accusé de meurtre. Après l'ouverture de la cause et l'audition de quelques témoins de la couronne, voici ce qu'on y lit :

Etant six heures de l'après-midi, la preuve de la part de la Couronne n'étant pas terminée, et comme il n'est pas probable que cette cause puisse se terminer aujourd'hui, la Cour s'ajourne à demain matin et met le jury sous la garde du shérif de ce District. Les connétables dont les noms suivent sont assermentés pour garder le jury jusqu'à demain, viz : James McLaughlan, Joseph Rousseau, *William Hands*, Thomas Albert Martin.

(signé) A. M. DELISLE,
Gref. de la Couronne.

Cette entrée porte la date du 19 mars 1855. Le lendemain, le jury ne s'étant pas accordé sur un verdict, Hands fut encore nommé avec d'autres connétables pour le garder durant la nuit. La seconde entrée est encore signée par A. M. Delisle. A la Cour des Sessions Trimestrielles (Quarter Sessions) la même chose avait lieu. A la date du 11 avril 1855, dans une cause de la Reine vs. Jean-Baptiste Lamère, accusé d'assaut et batterie, sous la présidence de feu M. le Juge Guy, le jury ne pouvant s'accorder, fut mis sous la garde du shérif, et W. Hands, entre autres, fut assermenté comme connétable. L'entrée est signée " Delisle et Bréhaut, Greffiers de la Paix." W. Hands a été payé pour garder le petit jury dans la Cour des Sessions Trimestrielles de la Paix, à raison de quinze chelins par jour et quinze chelins pour la nuit du 11 avril 1855 et la journée du 12. Voici le compte et le reçu.

La Reine
vs
J. B. Lamère

Doit le Gouvernement Civil du Canada à James McLaughlan, William Hands et John Wilson,

Pour avoir gardé le petit jury durant la nuit du 11 et la journée du 12 avril courant, à 15s par nuit et 15 s par jour chaque.... £4 10 0

(certifié) DELISLE et BREHAUT.

Le shérif du District de Montréal est requis de payer le compte ci-dessus qui a été taxé à la somme de £4 10 0.

Montréal, 13 avril 1855.
(signé) H. GUY, *C. J.*
En présence de
(signé) M. JACQ. VILBON.

Reçu paiement ce 13 avril 1855.
(signé) WM. HANDS,
" JOHN WILSON,
" J. McLAUGHLAN.

Dans le terme de mars 1854 de la cour du banc de la reine, jurisdiction criminelle, à Montréal, W. Hands a été assigné comme connétable dans pas moins que 18 causes, comme on peut le voir aux originaux de *Subpœnas* et au rapport des commissaires dont M. Delisle a une copie. W. Hands a été payé comme témoin dans la cause de la Reine vs. Joel Butterfield, jugée durant le terme ci-dessus, pour 12 jours de pension à 5s par jour, comme il appert au document suivant :

Province du Canada, District de Montréal. } DANS LA COUR DU BANC DE LA REINE.

Jurisdiction Criminelle.

TERME DE MARS 1854.

La Reine vs J. Butterfield. } Sur accusation de félonie.

Compte fait par W. Hands pour dépenses encourues, trouble et perte de temps pour assister à la dite Cour comme témoin de la Couronne dans la cause ci-dessus.

Pour avoir voyagé de ——— à Montréal et retour, étant ——— lieues à 1s par lieue....	£0 0 0
Douze jours de pension à 5s par jour...	3 0 0

William Hands était dûment assermenté, dit que le compte ci-dessus est vrai et correct, et qu'à moins qu'il ne lui soit payé il subira une perte (he will sustain loss).

Assermenté, cour tenante à Montréal, ce 28 mars 1854. }
(signé) A. M. DELISLE.
Gref. de la Couronne.

Je certifie que les charges portées au compte ci-dessus sont raisonnables.
(signé) H. DRISCOLL, *C. R.*

Le Shérif du District de Montréal est requis de payer le compte ci-dessus, lequel est taxé à trois louis.

Par ordre
(signé) A. M. DEDISLE,
Montréal, 28 mars 1854.

Reçu du Shérif du District de Montréal, la somme de trois louis.
Montréal, 29 mars 1854.
(signé) WM. HANDS.
(signé) M. JACQ. VILBON, *témoin.*

Durant ce même terme de mars 54, Hands a servi 216 copies de *Subpœnas*. Durant le terme d'octobre 1854, Hands a été assigné en sa qualité de connétable pour rendre témoignage dans les causes de la Reine vs. Holland et la Reine vs. Minor. Il a été taxé comme témoin durant le même terme, dans la cause de la Reine vs. Tripp, pour 14 jours de pension à un écu par jour, et il a été payé. Le document qui le constate est semblable à celui que nous avons cité plus haut ; M. Delisle l'a signé, et Hands a donné le même affidavit, affirmant que s'il n'était pas payé, il souffrirait des dommages (he will sustain loss) ce qui est la formule usitée. Si Hands eut été employé comme second commis dans le bureau des greffiers de la Paix, il n'aurait pu donner cet affidavit, et assurément il n'aurait pas eu le temps de servir des *Subpœnas* en si grand nombre et de se livrer à des occupations si multiples sans mettre de côté les devoirs de sa charge. Mais nous reviendrons là-dessus ; continuons à suivre Hands dans l'énumération de ses travaux.

Pour le terme de mars 1855 de la même Cour du Banc de la Reine, lorsqu'il était porté sur les listes comme second commis à £125 par année, Hands sert 121 copies de *Subpœnas* comme connétable. Les *Subpœnas* rapportés à la Cour des Sessions Trimestrielles (Quarter Sessions) pour les années 1854 et 1855 n'ont pu être fournis aux commissaires et ces derniers n'ont pu constater, en conséquence, si Hands en avait servi quelques-uns et combien. M. Benjamin Delisle, grand connétable et oncle de A. M. Delisle, assigné comme témoin avec injonction de produire certains livres et documents, fait défaut et transmet le certificat d'un médecin constatant qu'il était malade.

Adolphe Bissonnette, grand connétable conjoint, assigné en même temps, comparaît et répond par écrit qu'il ne peut produire une liste des causes instituées pour délits (en dehors des sessions) et pour lesquelles le gouvernement a été appelé à payer, pour les années 1847, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55 et 1856, parce que les papiers n'étaient pas en sa possession, et que les livres dans lesquels M. Benjamin Delisle tenait ses comptes étaient des *livres privés* et avaient été emportés du bureau il y avait environ quinze jours par Henry Delisle, qui y était employé ; qu'il n'avait aucun des *Subpœnas* originaux rapportés devant la Cour des sessions trimestrielles pour les années 1851, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58 et 1859 parce que ces papiers avaient été également emportés par le même Henry Delisle, sur l'ordre de Benjamin Delisle son père, sous prétexte de les mettre en ordre.

Voilà un exemple, entre mille, des difficultés que les commissaires ont eu à vaincre pour arriver à la connaissance de la vérité. Tous ces gens-là se croyaient chez eux, dans leur domaine, et ne pensaient pas qu'ils eussent jamais un compte à rendre. L'idée d'avoir des *livres privés* dans un *bureau public* n'a pu germer que dans la tête d'officiels qui ont perdu toute notion de devoir et de responsabilité, lorsque ces livres contiennent les entrées quotidiennes de tous les procédés d'une cour où il se transige une infinité d'affaires, et qu'ils sont les seuls livres tenus.

M. Benjamin Delisle, obéissant à une influence qui se devine aisément, a désobéi à toutes les injonctions des commissaires, et ceux-ci n'ont pu jeter de jour sur les transactions de dix années durant lesquelles nous sommes autorisés à croire, d'après toutes les circonstances, qu'il s'est pratiqué des fraudes qu'on a cru prudent d'entourer de mystère et d'obscurité. Nous ne fesons ici qu'effleurer ce sujet qui fera la matière d'autres considérations, car nous voulons, avant tout, vider l'incident Hands.

Nous pourrions nous arrêter ici et laisser le lecteur à ses propres réflexions. Les faits et les documents que nous avons cités prouvent surabondamment les propositions que nous avons émises. Du mois de mars 1854 au mois de mars 1855, nous voyons Hands constamment occupé à remplir ses devoirs comme connétable. Il sert des *subpœnas*, il a la garde du jury, il est assigné comme témoin, toujours en sa qualité de connétable. C'est M. Delisle lui-même qui l'assermente, qui taxe ses compte et les certifie, en un mot, qui est journellement averti que Hands ne fait rien et ne peut rien faire comme commis au bureau des Greffiers de la Paix. Comment a-t-il pu signer les listes dans lesquelles se trouvait le nom de Hands sans faire quelque remarque sur l'étrangeté de la position assignée à ce dernier ? A-t-il donc cru que Hands avait le don d'ubiquité ? De deux choses l'une : ou l'on avait besoin d'un second commis, ou l'on n'en avait pas besoin. S'il en fallait un, évidemment Hands ne pouvait remplir la situation ; s'il n'en fallait pas, pourquoi le maintenir sur les listes ? Si peu scrupuleux que puisse être M. Delisle, il est étonnant qu'une chose si simple et si naturelle ne l'ait pas d'abord frappé Nous négligeons encore certains détails pour ne pas entrer dans des longueurs fastidieuses ; ce que nous avons dit suffit pour convaincre le plus exigeant que nous avons amplement tenu nos promesses. En terminant, nous tenons à dire que nous ne prétendons nullement exonérer M. Delisle de sa part de responsabilité dans tous les actes auxquels il n'aurait pas participé d'une manière directe ; mais ici la preuve de la connivence est accablante, et aucune issue ne lui est laissée pour échapper à l'accusation de fraude formulée contre lui, et sur presque tous les chapitres nous le trouverons dans la même position.

Quelques faits éloquents.

(*Quebec Mercury* du 4 février.)

L'autre jour nous avons fait allusion aux résultats généralement favorables des mesures financières du gouvernement durant l'année qui vient de s'écouler, et aux preuves que donne le département des finances du succès qui en a couronné l'administration sous son chef actuel.

Passant au département des terres de la couronne, nous avons, dans l'opération de ses branches variées et importantes, des indices d'amélioration administrative. Le revenu, dans la plupart des cas, a atteint un chiffre satisfaisant ; un grand nombre d'affaires laissées en arrière ont été terminées, et des moyens ont été adoptés pour atteindre cette véritable économie qui allie une augmentation d'efficacité à une réduction de dépenses.

Dans le Bas-Canada, les ventes des terres de la couronne se sont élevées à 235,390 acres, à un prix total de$121,070, sur lesquels $75,981 ont été reçus, faisant une augmentation de $20,397 sur 1862. Des terres du clergé 44,603 acres ont été vendues; la recette se montant à $38,766, moins les remises et commissions s'élevant à $7,850. Le revenu net est donc de $30,915 contre $19,818 en 1862, ou de $11,097 de plus.

Les biens des Jésuites ont rapporté un revenu brut de $30,320, fesant $15,730 de plus que la somme collectée l'année précédente, tandis que les frais de collection ont été réduits de $3,382 à $2,626. Des démarches ont aussi été prises pour assurer la collection des arrérages considérables qui sont dûs et qui jusqu'ici ont toujours été en augmentant ; les débiteurs ayant été notifiés de payer de suite les rentes de 1863, et de liquider les arrérages sur des bases qui leur ont été soumises, à peine d'être poursuivis.

Pour réduire encore les frais d'administration de cette branche, les censitaires des seigneuries de la couronne ont été mis à même de racheter les cens et rentes moyennant une déduction de 25 par cent sur le capital. Le domaine de la couronne a donné $15,189, soit une augmentation de $2,396 ; les dépenses étant de $2,134,—réduction de $1,178. La seigneurie de Lauzon a produit $9,040 ; les dépenses ayant diminué de $1,386 en 1862 à $860 en 1863.

Dans le Haut-Canada, 91,069 acres de terres de la couronne ont été vendues pour le prix de $90,432 ; le montant perçu étant de $171,021. Des terres du clergé 11,912 acres ont été vendues pour $27,674 ; le montant brut de la collection s'élevant à $132,970. Le revenu des terres affectées au soutien des écoles de grammaire a été en tout de $7,887 ; de celles affectées aux écoles communes $128,390. Dans chacun de ces cas, les recettes sont moindres que celles de l'année précédente.

L'administration des terres de l'Ordonnance rend sensibles les effets de la réforme qui a été opérée, comme on peut le voir en jetant un coup d'œil sur les résultats comparés des deux années.

	1862	1863
Montant perçu............	$20,061	$21,905
Déboursés de l'agent	8,234	5,995
Do pour frais. remises, etc.	3,567	209

La branche des bois et forêts donne aussi une preuve d'amélioration substantielle. Le revenu perçu pour coupe de bois et rentes foncières s'est élevé à $386,906, et pour l'usage des glissoires à $72,763. La somme de $6,604 a été perçue d'autres sources,— coupe de bois sur les terres du clergé, des écoles, des sauvages, et $27,324, valeur de bois sur les établissements nouveaux. Total, $493,598 ; en 1862, le total était de $369,360. Les frais de perception des droits sur le bois et des rentes foncières ont été de $26,927, contre $27,174 en 1862. L'économie réalisée dans cette branche paraîtra mieux lorsque les dépenses seront présentées sous forme de percentage.

	1961	1862	1863
Percentage des frais de perception sur le revenu total de la branche.......	$9.15	$7.33.	$5.45

La branche des Pêcheries coûte encore plus qu'elle ne rapporte. La recette de 1863 a été de $6,213,tandis que le montant probable des réclamations pour primes serait à lui seul de $9,477. Comparée à la dépense de 1682, celle de l'année dernière accuserait une réduction de $5,000 à $6,000 ; et le déploiement d'une surveillance plus active produira une épargne encore plus grande. Cependant, l'intervention de la législature est requise pour rendre l'administration des lois des pêcheries ce qu'elle devrait être, et spécialement pour prévenir le retour des abus, prenant dans certains cas le caractère de la fraude, auxquels le système des primes a donné lieu.

Les travaux exécutés durant l'année sur les chemins de colonisation du Haut-Canada se sont répartis sur 119 milles, dont 85 milles de chemin neuf, et 34 milles de chemins réparés. En addition, 166 milles de chemin ont été tracés. Le chemin Muskoka se place en première ligne sous le rapport des établissemens et de la prospérité ; la population sur le parcours de ce chemin, et les produits agricoles ont presque doublé durant l'année. Sur les chemins d'Opeongo et de Hastings, le nombre des nouveaux colons n'a pas été considérable ; et sur le chemin d'Addington, par suite du manque de récolte en 1862, la population a diminué. Le chemin de Robcaygeon vient après celui de Muskoka en fait d'avancement et de progrès.

Les chemins de colonisation dans le Bas-Canada sont ceux d'Elgin, Taché, Métapédia, Matane, Cap Chatte, et du Golfe s'étendant depuis le Cap Chatte à la Grande Rivière aux Renards. Un calcul approximatif porte à 2,050 le total de la population sur ces chemins ; la terre en culture est de 7,468 acres, et la terre en voie de défrichement, de 2,581 acres.

Les ventes de terres minérales (non-arpentées) sur les lacs Huron et Supérieur ne se sont élevées qu'à 1,010 acres,pour lesquelles de spatentes ont été émanées au taux d'un dollar par acre. Le progrès de l'industrie minière dans cette vaste région, connue pour être si riche en ressources minérales, a été ainsi paralysé par l'octroi fait en 1846 d'étendues de terrain contenant chacune 10 milles quarrés ; dans la plupart des cas, les conditions de ces octrois n'ont pas été remplies, et les octrois eux-mêmes sont devenus nuls en équité.

L'attention du commissaire a été attirée sur le sujet, et il est à espérer que quelque chose sera bientôt fait à cet égard dans la vue d'encourager l'esprit d'entreprise et de développer des ressources qui promettent une ample rémunération. Les mêmes remarques sont applicables, en substance, à l'industrie minière dans les districts du Bas-Canada qui produisent de l'or, quoique dans ce dernier cas l'intervention de la législature paraisse aussi nécessaire pour donner effet à des plans que le commissaire a préparés.

—L'agense de la banque du Haut-Canada aux Trois-Rivières a été fermée le 25 janvier

Nouvelles Étrangeres.

MEXIQUE.

Le *Siècle*, au sujet des derniers revers essuyés par les troupes mexicaines, dit :

Nous applaudissons au succès des armes françaises, au prestige qu'elles exercent, aux heureux résultats qu'elles obtiennent. Ces résultats nous permettent d'entrevoir la fin d'une expédition qui nous a coûté déjà tant de sacrifices. Puisqu'un gouvernement et des troupes indigènes s'organisent, puisqu'il ne rencontre point de résistance, nous pouvons sans hésitation mettre un terme aux glorieux efforts et aux fatigues de nos soldats.

Certes on ne saurait se flatter d'opérer la régénération d'un pays que les Espagnols n'ont possédé pendant plusieurs siècles que pour le maintenir sous le joug de l'inquisition, des moines et des hidalgos. L'Espagne n'a jamais vu dans ses colonies qu'une race taillante, corvéable et convertissable à merci. Peut-être faudra-t-il autant d'années pour faire des Mexicains un peuple libre et éclairé qu'il en a fallu à leurs dominateurs pour les enrayer dans l'ignorance et l'abrutissement.

Dans une brochure intitulée *Solution de la question mexicaine*, M. A. Malespine a réfuté victorieusement les calomnies du parti mexicain conservateur et clérical, qui transforme Juarez en bouc émissaire et fait peser sur lui seul la responsabilité morale et matérielle des crimes commis par ses adversaires politiques. Quand l'assemblée des notables est venu déclarer que le Mexique avait été gouverné depuis quarante ans par des brigands, des vagabonds et des incendiaires, elle oubliait trop que le parti qu'elle représentait avait été presque constamment au pouvoir pendant ces quarante années, et n'avait cessé, non-seulement de tyranniser ses compatriotes, mais encore d'insulter, de piller et même de massacrer les étrangers. C'est le général Marquez qui, en 1859, a commandé les massacres de Tacubaya ; c'est Miramon qui, le 17 novembre 1860, a enlevé en plein jour, de vive force, 660,000 piastres à la légation d'Angleterre.

Toutes ces choses regardent-elles le parti libéral mexicain, et la France, acceptant le concours du parti conservateur, peut-elle, dans l'intérêt d'un avenir lointain, se lancer dans les aventures ? Qu'on jette les yeux sur la carte teintée annexée à la brochure de notre confrère Malespine, en verra que, malgré des victoires qui excitent l'admiration du monde, nous n'occupons qu'une minime partie du territoire, et que nous ne rallions à peine autour de nous que la huitième de la population. Irons-nous croiser dans des contrées désertes, et poursuivre les mécontens jusqu'aux confins de Chihuaha, de Sonora, de Cohahuita ?

La discussion qui va s'ouvrir au corps législatif jettera, nous l'espérons, une vive lumière sur les intentions du gouvernement, qui s'empressera sans doute de donner toutes les explications nécessaires.

DANEMARK.

L'Angleterre, dans une dépêche adressée à la cour de Dresde, déclare qu'elle regardera toute dérogation au protocole de succession de 1852, de la part des puissances qui l'ont signé ou qui y ont adhéré, comme tout à fait incompatible avec la bonne foi.

Le baron von Beust, au nom de la Saxe, a répliqué nettement que le gouvernement saxon était décidé à ne prendre pour règle de sa conduite que la justice ; que les conditions indispensables pour donner au traité du 8 mai 1852 tout son effet n'avaient pas été observées ; qu'il est resté à l'état d'œuvre inachevée et inapplicable dans sa partie essentielle.

Malgré cette fin de non-recevoir, l'Angleterre n'a pas hésité à adresser à la saxe une note plus énergique encore que la première. En voyant l'attitude actuelle du gouvernement anglais au sujet du conflit dano-allemand, l'on peut croire qu'il ne reculera devant aucune éventualité, qu'il acceptera les conséquences de ses actes et empêchera la violation des traités qu'il a signés.

La Russie, de son côté, menace de se mettre de la partie : Dans un protocole préparé à Varsovie, le 5 juin 1861, par les plénipoten tiaires de Russie et du Danemark, il est dit :

Que l'empereur de toutes les Russies, comme chef de la branche aînée de Holstein-Gottorp, serait prêt à renoncer aux droits éventuels qui lui appartiennent, en faveur du prince Chrétien de Glucksbourg et de sa descendance mâle ;

Que, dans le cas où cette descendance viendrait à s'éteindre, les droits dont la Russie fait l'abandon renaîtraient ;

Que puisque la renonciation du czar avait principalement pour but de faciliter une combinaison essentielle, l'offre d'une pareille renonciation cesserait d'être obligatoire si la combinaison elle-même venait à manquer ;

Que si d'autres renonciations étaient jugées utiles et désirables, ce serait à Sa Majesté Danoise à se charger des indemnités auxquelles il pourrait être reconnu des titres justes et équitables ;

Enfin, que c'est à Londres qu'auront lieu les négociations nécessaires pour donner aux arrangemens en vertu desquels le prince et la princesse de Glucksbourg seront reconnus comme successeurs présomptifs au trône de Danemark, le caractère d'une transaction européenne.

Le traité du 8 mai 1852 a suivi ce protocole. La famille d'Augustenbourg a signé, moyennant finance, une renonciation qui était jugée utile et désirable. Elle n'a donc plus aucun titre pour venir s'imposer aux Duchés.

ITALIE.

Une imposante démonstration se fait en Italie contre le projet d'attentat qui va amener Greco et ses complices devant les tribunaux. Même avant que la chambre des députés eût exprimé son indignation, des adresses se signaient en diverses villes de la Péninsule. " Tout honnête homme, " dit la *Nazione*, de Florence, " quelles que soient les opinions qu'il professe, repousse avec mépris de pareils actes. Nous n'avons jamais pensé que le poignard et l'assassinat fussent des moyens convenables pour donner la liberté à un peuple. Ce n'est pas dans le crime que les idées morales peuvent trouver une consécration. "

POLOGNE.

Malgré la mort de l'abbé Mackewitch, le héros de l'insurrection lithuanienne, celle-ci se maintient toujours. L'*Invalide russe* du 10 janvier parle de combats qui ont eu lieu dans les forêts de Beynarwo, du district de Ponewei, près de la petite ville de Yaswornè, du district de Kowno, et dans les forêts de Cytowiany. Il va sans dire que, d'après ce journal, les troupes du czar ont battu partout les insurgés.

La *Gazeta Narodowa*, de Lemberg, annonce que, outre la bande de Dombrowski, qui opère dans le palatinat de Lublin, et celle de Budziahewski, qui se trouve dans le palatinat de Kalich, un nouveau corps assez nombreux et bien équipé, commandé par un Français, M. Billard, vient de paraître dans le palatinat de Cracovie.

Le *Morning Post* publie une liste des personnes fusillées ou pendues par les Russes depuis le commencement de l'insurrection jusqu'aux derniers jours de décembre. Cette liste, dressée d'après les journaux officiels russes, le *Dziennak* et le *Courrier de Vilna*, contient 204 noms. Dans ce nombre figurent 86 personnes dont l'état n'est pas désigné, 8 prêtres, 15 paysans et 13 ouvriers.

JAPON.

Nous lisons dans le *Moniteur de l'Armée :*

" Nous avons des correspondances particulières de Kokohama, du 20 novembre dernier. A cette date, le pays jouissait de la plus grande tranquilité. Ce résultat est dû à la politique conciliante du taïcoun, qui se montre toujours personnellement favorable aux étrangers.

" Ce prince s'occupe de la réorganisation de son armée. Il a demandé à l'amiral Jaurès des documents sur la constitution de l'armée française, qu'il veut imiter. Il a fait venir de Yokohama un corps de soldats japonais qui, depuis six mois, ont été commandés par des instructeurs français, et il les a attachés à la garde de sa personne. Il passe une partie de la journée à les voir manœuvrer. Leur instruction est déjà très remarquable ; elle prouve que les japonais, bien instruits et bien commandés, peuvent devenir d'excellents soldats.

" En outre, il a décidé d'envoyer un certain nombre de jeunes gens en France et en Angleterre pour y faire leur éducation.

" Le taïcoun, en prenant ces mesures, veut faire entrer son pays dans une voie nouvelle, et, au lieu de résister à l'introduction des étrangers, établir avec l'Europe des rapports stables et réguliers.

CORRESPONDANCE.

M. le Rédacteur,

Une belle cérémonie avait lieu à Papineauville, C. E. le 25 janvier dernier.

M. Michel Beaudry, chantre de la paroisse, renouvelait le 50ème anniversaire de son mariage, avec Dame Rosalie Fortin, sa seconde femme.

Il y eut *Grand'messe*, et l'église était remplie de parents et de nombreux amis des bons vieillards. Le révd. Messire David, dans une allocution bien touchante, fit ressortir combien les *héros* de la *fête* devaient être reconnaissants envers ce *Dieu de bonté*, qui les avait comblés de ses faveurs et leur avait donné une aussi nombreuse famille dont ils se voyaient entouré aujourd'hui ; qu'ils devaient alors employer le temps qui leur restait encore à vivre, à lui en témoigner tout leur amour et leur reconnaissance ! Les deux vieillards étaient accompagnés à la balustrade par deux de leurs petits enfants, l'un âgé de 5 ans, l'autre de 4 ans pour servir de fille et de garçons d'honneur ; ces chers petits enfants firent la collecte dans l'église avec un aplomb et un sans-gène admirables !

Après l'office plus de 30 sleighs avec drapeau déployés accompagnèrent M. et Madame Beaudry à leur demeure, où les attendait un excellent diner, auquel firent honneur plus de 120 personnes. Les chansons et les bons mots arrivèrent au dessert, le repas terminé, de bons joueurs de violons invitèrent à la danse, ce qui fut une occasion pour M. Beaudry, malgré ses 81 ans, de danser un *Menuet* avec sa Dame, à la grande satisfaction des convives, et, ainsi inauguré, le plaisir se prolongea fort avant dans la soirée.

M. le Curé avait bien voulu honorer les invités de sa présence et assister au diner.

M. et Madame Beaudry sont de ces natures affables, hospitalières, gaies, ayant toujours le bon mot ou la petite chanson prête ; ils sont les vrais types de ces anciens canadiens peints par M. De Gaspé, M. Beaudry est un ancien chasseur ou trappeur. Il a parcouru dans sa jeunesse, les pays d'en haut et une partie des Etats-Unis jusqu'à la Nouvelle-Orléans, pour chasser et faire le trafic de la pelleterie, va sans dire qu'il est bon *conteur ! !* Il est établi dans la Seigneurie de l'hon. L. J. Papineau, depuis plus de 50 ans ! Il n'eut qu'un fils de son 1er mariage, Michel Beaudry, écuier, J. P. de Monte-Bello. De son second mariage il a 10 enfants. Il a 74 petits enfants et 15 arrières petits enfants.

Ainsi finit cette belle fête qui ne s'effacera de longtemps de la mémoire des paroissiens surtout de celle......

D'UN INVITÉ.

29 janvier 1864.

FAITS DIVERS.

QUARTIER ST.-JACQUES.— Dans ce quartier, M. Contant, ancien conseiller, est encore sur les rangs comme candidat aux prochaines élections municipales. La requisition qui lui a été adressée et que nous publions dans une autre colonne, est signée par les citoyens les plus respectables et les plus influents de cette localité. Nous en concluons qu'il a rempli son mandat à la satisfaction de ses commettants et que ces derniers désirent le lui continuer. Les amis de M. Contant voudront bien se rendre chez lui à neuf heures du matin, vendredi prochain le 12 février courant, pour l'accompagner à l'endroit où se fera la nomination.

— Les habitués de la salle à patiner de M. Guilbault se proposent d'enterrer le carnaval d'une manière fort joyeuse et bien nouvelle pour ce pays. Une mascarade de patineurs, composée de dames, de demoiselles et messieurs égayeront de leurs costumes caractéristiques la salle à patiner déjà si attrayante de M. Guilbault. Il n'y aura pas moins de 40 à 50 dames et messieurs ainsi costumés. Le coup d'œil ne manquera pas d'être fort animé et très-pittoresque. Aussi, la salle à patiner de M. Guilbault sera-t-elle le point de mire de tous ceux qui désirent enterrer ce carnaval qui a vu autant de déceptions que de joies. On nous informe que les entrées libres seront suspendues et que le prix d'entrée sera uniforme pour tout le monde : 25 cts. — Il y aura musique.

HIPPOCRATE. — QUADRILLE DES ÉTUDIANTS EN MÉDECINE.—tel est le titre d'un morceau de musique que nous venons de recevoir et que nous devons à l'obligeance des éditeurs, MM. Boucher et Manseau. L'auteur de ce quadrille est M. F. X. Valade, de Longueuil et étudiant en médecine à Montréal. Ce jeune Monsieur a déjà fait remarquer à plusieurs reprises ses belles dispositions pour la musique, et la composition qu'il vient de livrer au public prouve qu'il est réellement à la hauteur de l'opinion que l'on s'était formé de lui Le prix de son quadrille est de 38 cents.

M. LEBOUTHILLIER, M. P. P.—*L'ordre* est informé que M. LeBouthillier, M. P.-P., et représentant du comté de Gaspé, ne pourra probablement pas assister à la prochaine session du parlement, parce que sa santé ne lui permettra peut-être pas d'entreprendre le voyage de la Gaspésie à Québec.

M. LE DR. PAQUET, M. P. P.—Le *Défricheur* nous apprend que M. le Dr. Paquet a visité les différentes paroisses du comté qu'il représente pour exposer à ses constituants ce qui s'est passé en parlement durant la dernière session, et qu'il a été reçu de la meilleure manière possible par les électeurs.

Des renseignements, puisés sur les lieux même, mettent notre confrère en état de dire qu'à Berthier, M. Pâquet a rencontré l'accueil le plus chaleureux. Après son discours il fut vivement applaudi par les habitants de cette paroisse dont la plupart avaient voté contre lui, dans la proportion de 290 contre 75.

GRAND CONCERT AUX TANNERIES DES ROLLANDS.—Il y aura un Grand Concert, ce soir, aux Tanneries-des-Rollands, pour le profit des pauvres. On a pris toutes les mesures nécessaires pour offrir au public une des plus belles soirées musicales qu'il ait eues ici. Les artistes seront MM. les Montagnards Canadiens, Trottier, Gauthier, Lavallée, Boucher, Lavoie, Lefebvre et Valade. Ces noms, comme on le voit, sont une garantie du succès de ce concert.

MORT SUBITE.—Un forgeron du nom de Michael McCabe âgé de 55 ans, et employé depuis 5 ans à la compagnie du gaz, est mort subitement vendredi matin.

40 DOLLARS D'AMENDE.—Un nommé John McMahon, accusé et convaincu d'avoir incité des soldats à la désertion, a été condamné ces jours derniers à $40 d'amende et à 6 mois de prison.

NOUVEAU GÉOLIER.— *La Tribune* de jeudi dit que le gouvernement a approuvé la nomination que vient de faire M. le shérif Bouthillier de M. Louis Payette, jr., de Longueuil, comme géolier de la prison de Montréal en remplacement de M. Mcginn recemment destitué.

MALADIES. — Pendant l'année 1861, les maladies qui ont fait le plus de ravages, dans le Bas-Canada, sont : les fièvres et le croup. Il est mort 983 personnes des fièvres et 587 du croup.

Dans le Haut-Canada, les deux maladies qui ont fait le plus de ravages, pendant la même année, sont la consomption et le croup. Il est mort 1,509 indivius de consomption et 429 du croup.

SUICIDE ET ASSASSINAT.— Pendant l'année 1861 dans le Bas-Canada, 6 individus se sont suicidés ; 2 ont été assassinés ; 6 sont morts d'intempérance et 2 du *delirium tremens.*

Dans le Haut-Canada, pendant la même année : 11 individus se sont suicidés ; 6 ont été assassinés ; 29 sont morts d'intempérance et 9 du *delirium tremens.*

ÉLECTIONS MUNICIPALES DE BOUCHERVILLE.—Les élections municipales du village de Boucherville ont eu lieu le 11 janvier, et les messieurs suivants ont été élus conseillers par acclamation, savoir : Charles Roy, Auguste Lacaille, Alfred Marien-Huet, Magloire Loizeau, Antoine Pariseau, Napoléon Favreau, et Henri Jodoin.

Et à une assemblée du conseil, tenue le 15 janvier, M. Charles Roy a été nommé maire et Ls. Normandin, écuier, N. P., choisi de nouveau secrétaire-trésorier.

FATAL ACCIDENT.—Un triste accident est arrivé lundi après-midi à St. Hyacinthe. Noël Roy, jeune homme fortement constitué, employé dans la brasserie de MM. Langelier et Cie., était monté au 3e étage de cette brasserie, vers deux heures et demie. La trappe par où passait la fumée qui s'élevait de la bouilloire, était ouverte. Le malheureux Roy, on ne sait trop comment, mit le pied dans l'ouverture de la trappe et tomba d'une hauteur de 20 pieds dans la chaudière où *bouillaient* environ quatre tonnes de bière. La hauteur de la bière dans la chaudière pouvait être de quatre pieds. Les MM. Langelier l'entendirent tomber et coururent de suite à lui. Ils s'écoula quelques minutes avant qu'ils pussent retirer le malheureux plongé jusqu'à la ceinture dans le liquide brûlant. On envoya de suite chercher le prêtre et Roy se confessa. Vers 6 heures, il fut transporté à l'Hôtel-Dieu, où il mourut le lendemain matin, après douze heures de souffrances atroces. Tout son corps n'était qu'une brûlure. Roy était âgé d'une vingtaine d'années.

MM. Langelier & cie ont eu la générosité payer toutes les dépenses, remèdes, habillements de Roy à qui ils ont fait chanter un service funèbre.—*Courrier de St. Hyacinthe.*

MORT SUBITE.—Christophe Chassé, respectable cultivateur de St-Zéphirin de Courval était en parfaite santé, mercredi dernier au soir, quand il se mit au lit : s'étant levé dans le cours de la nuit, il tomba mort sur le plancher après avoir bu un peu d'eau.—Une enquête tenue le lendemain sur le cadâvre a constaté les faits ci-dessus. M. Chassé était âgé de soixante et neuf ans. —*L'Ere-Nouvelle.*

PRISON DE ST. HYACINTHE.—Depuis le 26 juin 1862, jusqu'au 1er janvier 1864, c'est-à-dire depuis qu'elle est ouverte, la prison de St. Hyacinthe a renfermé 105 prisonniers qui se repartissent ainsi.

1862	Juin.........	2	Septembre......	18
	Juillet.......	12	Octobre..........	4
	Août.........	2	Novembre......	9
	Décembre		....	8
	Total		....	55
1863	Janvier......	2	Juillet..........	6
	Février......	1	Août...........	4
	Mars.........	4	Septembre.....	1
	Avril.........	1	Octobre.........	6
	Mai	8	Novembre......	7
	Juin.........	8	Décembre......	2
	Total		....	50
	Grand total		....	105

2 ont été envoyés au Péuitencier et, 2 à la Maison de Réforme.

Il n'y a eu en prison pendant ces 18 mois que 11 femmes.

Pendant l'année 1863, 55 prisonniers ont été nourris en prison, chacun plus ou moins longtemps. Le nombre total des jours de pension qu'ils y ont pris est de 3431 et coûte au gouvernement la somme de $217,-17. Chaque prisonnier n'a donc dépensé par jour que la minime somme de 6 cents et un tiers environ.

Nos plus sincères remerciments à M. Laforce pour son obligence à mettre sous nos yeux les régistre de la prison.—*Journal de St. Hyacinthe.*

ACCIDENT.—Un canot chargé de passagers et de produits pour le marché a chaviré, samedi, dans la traverse entre cette ville et Lévis. Les passagers et l'équipage purent heureusement se sauver en se cramponnant aux glaces. Il n'y a à regretter que la perte d'un bœuf qui s'est noyé.—*Canadien.*

CHUTE DANS UNE CUVE D'EAU BOUILLANTE.—Vendredi de la semaine dernière, le coronaire Panet a tenu, à l'Aurette, une enquête sur le cadavre d'une petite fille de 6 ans, morte à la suite d'une chûte dans une cuve d'eau bouillante. Le verdict a été rendu en conséquence.—*Idem.*

LE RÉV. CHARLES CHINIQUY.—On lit dans le *Daily Tribune* de Chicago du 28 janvier :

" Le Rév. Charles Chiniquy, le fameux prêtre canadien français, qui, il y a quelques années, renonça à la foi catholique et joignit l'église presbytérienne, avec sa colonie française de Ste. Anne, s'est marié, le 26 janvier, avec mademoiselle Euphémie Allard, du comté de Kankakee, Illinois. L'événement a fait beaucoup de sensation parmi ses amis."

NOUVEAU SYSTÈME DE CHAUFFAGE POUR LES SERRES.—Un horticulteur belge vient d'inventer un nouveau système de chauffage pour les serres.

Son procédé a sur les moyens usités jusqu'ici l'avantage d'être à la fois plus économique et plus efficace. Il n'est besoin de bois ni de charbon : quelques mètres cubes de fumier d'étable suffisent, dans la proportion de 51 mètres cubes pour fournir le calorique nécessaire à une surface vitrée de 20 à 30 mètres.

Au sortir de l'étable, le fumier est enfoui à l'intérieur de la serre, dans une fosse dont le fond est formé de barreaux creux pleins d'eau.

Ces barreaux sont en communication avec des conduits en zinc qui font plusieurs circuits dans le fumier, et finissent par dégager dans l'atmosphère de la serre une chaleur humide on ne peut plus propice à la végétation. Pour avoir une chaleur constamment égale, il suffit de remuer le fumier de quinzaine en quinzaine, et de le renouveler partiellement de temps à autre. On cite particulièrement une serre à ananas chauffée par ce nouveau procédé.

— Si vous prenez un morceau de plomb et que vous le placiez dans un verre d'eau (de l'eau de pluie ou de rivière) en moins d'une heure, en versant une petite quantité de sulphide d'ammonium, un précipité noir tombera au fond du verre, consistant en sulphide de plomb ; par conséquent le plomb a dû se dissoudre et se tenir en solution dans l'eau, et comme le sel de plomb est classé parmi les poisons les plus dangereux, nous en arrivons à cette conclusion que les tuyaux de plomb qui servent à amener l'eau, si celle-ci est pure, doivent être très dangereux.

L'eau qui restent dans un tuyaux de plomb pendant quelques heures décompose le métal, et lorsqu'on l'en fait sortir, le poison sort avec elle. L'eau qu'on tire le matin à travers un tuyau de plomb ne devrait jamais être employée pour les usages domestiques, et on devrait instruire les gens à son service de la nature de ce métal et des effets que l'eau peut produire sur eux.

Plusieurs métaux pris ainsi dans la nourriture ou les liquides s'accumulent lentement dans le système humain et finissent par produire des maladies ; mais celles-ci arrivèrent si lentement, si sourdement, que l'on n'en appréhende guère habituellement le danger.

CARTE OFFICIELLE DE FRANCE.— La nouvelle carte officielle pe France est terminée. Cet immense travail, dû à l'état-major général de l'armée, a duré près de soixante ans.

— On lit dans la *Célébrité*, journal de l'institut polytechnique :

" On parle de la culture d'une nouvelle espèce de cotonnier, dont il va être fait des essais en Algérie.

" Un missionnaire de la congrégation de Saint Vincent-de-Paul, M. Van des Grutten, curé de Batavia, ayant été appelé à faire un voyage dans l'intérieur de Bornéo, remarqua dans le pays des Dayaks, peuplade renommée par son indomptable férocité, une espèce particulière de cotonnier qui paraissait donner des produits excellents. Il en recueillit des semences, les cultiva dans le jardin de la cure et obtint de très bon résultats.

" Cet arbuste vivace atteint une hauteur de 5 à 6 pieds : quatre mois suffisent, depuis le moment où la graine est semée, pour amener ses fruits à leur maturité ; il est, d'ailleurs, d'une grande fécondité.

" Les coques, dont chaque pied porte un nombre considérable, sont plus volumineuses que celles du cotonnier ordinaire ; le coton qui les remplit est épais et très serré, et les graines, très nombreuses, au lieu d'être irrégulièrement réparties dans la masse de la matière filamenteuse, sont réunies sur l'axe de la coque, ce qui permet de les enlever avec une extrême facilité.

" La parfaite blancheur de ce coton et la longueur des filaments dont il se compose sont, d'ailleurs, des signes caractérisques d'une qualité supérieure.

" M. Van der Grutten a fait hommage au consul-général de France à Battavia d'une certaine quantité de graines de ces arbustes qu'il avait lui-même cultivés, et M. de Godrika s'est empressé de les transmettre au gouvernement de l'empereur. Tout porte à croire que cette espèce s'acclimatera facilement en Algérie, et qu'elle sera une précieuse acquisition pour notre colonie africaine. "

—Une grande fête artistique se prépare à Paris pour ta célébration du *dixhuitième* anniversaire de la naissance de Rossini. C'est bien *dix-huitième* que nous voulons dire et vous allez voir que nous ne nous trompons pas. En effet, *il maestro Rossini* est né à Pesaro, le 29 février 1792 ; on ne peut donc célébrer l'anniversaire de sa naissance que quand le mois de février a plus de 28 jours, c'est-à-dire dans les années bissextiles, soit tous les quatre ans. Et voilà comme Rossini sera censé n'avoir que 18 ans le 29 février prochain.

—Un chroniqueur cite les instructions d'un concierge à son fils et héritier. Entre autres chose curieuses qui émaillent ce mémorandum écrit tout entier de la main de son hauteur, on y trouve une échelle de proportion de la politesse.

Pour le premier étage, mon fils, disait le manuscrit précieux, salue toujours en t'inclinant et en tenant ta casquette à la main.

Pour le second, découvre- toi seulement.

Pour le troisième, simplement la main portée à la visière.

Pour la quatrième, un signe de tête.

Pour la cinquième, *attends que le locataire commence!!!*

Je n'ai jamais pu, dit M.., songer à cette clause suprême, sans en admirer l'auteur inconnu.

— On vient d'inventer un *ramoneur mécanique* destiné à préserver les ramoneurs des dangers auxquels ils sont trop souvent exposés. Le principe de l'apareil consiste dans un système de raclettes soutenues par des tiges élastiques et pouvant s'épanouir à volonté, de manière à embrasser tout l'espace limité par les parois de la cheminée.

Le ramoneur mécanique s'introduit dans la cheminée par le foyer et dispense de monter sur les toitures. Il circule facilement dans les cheminées coudées et contournées. Le ramonage mécanique ainsi effectué dure plus d'une année, et, en moins de dix minutes, un seul homme en vient à bout, qu'elle que soit la hauteur de la maison.

—Nous voyons par l'annonce de M. E. Angers qu'il a réduit considérablement le prix de ses chaussures. Nous pouvons recommander à nos lecteurs les ouvrages de cet établissement, ayant toujours été satisfaits des achats que nous y avons faits.

NOUVELLES ANNONCES.

HOSPICE STE.-BATHILDE

Rue Vitré, No. 46.

CETTE Hospice, spécialement établie pour les maladies des femmes, avec salles privées pour les accouchements, est actuellement ouvert sous le contrôle médical de

J.-B. Curtius Trestler, M. D.,
J. T. Bibaud, M. D.,
J. Emery-Coderre, M. D.
T. E. d'Odet-d'Orsonnens, M, D.
et A. H. Pelletier, M. D.

8 fév. 10

ELECTIONS MUNICIPALES

Quartier St. - Jacques

A FRANCOIS CONTANT, Ecr.

MONSIEUR,

Les Soussignés, Electeurs du Quartier St. Jacques, reconnaissants pour les bons services que vous leur avez rendus, durant les cinq années que vous les avez représentés au Conseil-de-Ville, vous prient de vous laisser porter Candidat pour le susdit Quartier aux prochaines Elections Municipales ; de plus les soussignés s'engagent à voter pour vous, et à user de toute leur influence pour assurer le succès de votre Election.

O Berthelet	J Pratt
J. Duhamel	Joseph Simard
Eug Lamoureux	Aug Martin
A Lariviere	Sébastien Larivière
Z Benoit	T J Donovan
O Allard	Alf C Truteau
A E Montmarquet	G C Montmarquet
Ernest Nightingale	E Beaudry
Louis St Louis	O Thibaudeau
Napoléon Beaudry	Jacques Normand
C C Larivière	Pierre Benoit
Pierre Barbier	Alfred Lepailleur
D Boudrias	Léon Hurteau
N Rivet	Henri Louis
S P Moussette	Jacques Perrault
Joseph Leveillé	Joseph Simard
Joseph Lorange	Remi Kambert
Léandre Provost	Moïse Leblanc
F X Marsouin	J B Robert
Féréol Savard	Dolphis Renaud
C Racibot	Pierre Robillard
Pierre Carle	J B Hogue
Elzéar Malherbe	PierreBlondin
André Wilcott	Martin Cassidy
Edouard Benoit	David Hood
Léon Dérome	James Farrell
James Collins	Laurent Lemaire
Michael O'Reilly	Onésime Foison
John Fogarthy	Louis Milette
Dominique Dupont	J B Emond
Louis Malo	Benj L'épine
François Dupuis	Adolphe Couvrette
H R Lettoré	Charles Bourgoin
Charles Massie	Adolphe Mercil
Olimpe Labelle	Delphis Lapierre
Clément Ricard	O Massie
V Desnoyers	Frs Soucisse
Ths O'Brien	R Languedoc
A Flemming	Pierre Arcand
George McDonald	Pierre Desormiers
Michael Dempsey	J Desloriers
Norbert Brault	Etienne St Germain
Cyrille Gervais	Alex Mayer
Pierre Desautels	Edouard L'étang
J B Deslongchamps	Aug Chapeleau
Pierre Niquette	Joseph Aubry
Clément Daunais	Jos Desloriers
Eusèbe Rieutard	Oct Filiatrault
Félix Boismenu	Oct Lafricain
Louis Lafranchise	Chs Lamoureux
Michel Malo	Edm Lamoureux
J B Cadieu	F Fiorant
Jacques Beauchamp	E St Germain
Amédée Lamoureux	Etienne Lagrenade Sr
Alphonse Lamoureux	Etienne Lagrenede Jr
Simon Arcand	L Grignon
J D Bazinet	J Pelletier
Toussaint Papineau	Ant Grignon
J B Lépine	Louis Thérien
Elie Savaria	Méd Laurier
Louis Couture	Eusèbe Chatelle
Frs Dépatie	J B Livernois
Paul Labelle	L Bobineau
Cléophas Galaise	J B Lamontagne
Chs Laurin	Oct Papineau
Ant Bouthillier	Jules Mireau
B Locas	Chs Giroux
Joseph Larose	F X Julien
Cyrille Miron	Frt Bricot
Alfred Charbonneau	Edouard Cérat
Joteph Royal	W Laflamme
Elie Arcand	J B Cyr
Joseph Cérat	O Giroux
F Beausoleil	J Auger
J B Ratelle	et 100 autres.

A O. Berthelet, J Pratt, J. Duhamel, J. Simard, écrs., et autres.

Messieurs,

Ma détermination de ne plus accepter la candidature comme conseiller municipal était déjà prise depuis plusieurs mois, mais quand je vois un aussi grand nombre de respectables citoyens solliciter de nouveau mes services, je ne puis faire autrement que d'accéder à leur demande, laquelle m'honore beaucoup. Si j'ai l'honneur de vous représenter au Conseil-de-Ville, soyez tous persuadés, Messieurs, que je ferai tout en mon pouvoir afin de promouvoir les intérêts de la ville en général, et plus particulièrement ceux du quartier St.-Jacques.

Je suis, avec beaucoup de considération,
Votre Serviteur,
FRS. CONTANT.

9 février 1864.

Corporation de Montreal.

AUX

HOTELLIERS, AUBERGISTES,

ET

CABARETIERS.

AVIS.

Toutes personnes qui ont l'intention de s'adresser au CONSEIL - DE - VILLE pour en obtenir des

CERTIFICATS D'AUBERGE,

sont par le présent Avis notifiées qu'elles doivent envoyer, *sans faute*, leurs demandes en bonne forme, d'HUI au PREMIER jour d'AVRIL prochain, et que le Conseil ne s'occupera d'aucune demande envoyée après cette date;

Par ordre.
CHS. GLACKMEYER,
Greffier de la Cité.

BUREAU DU GREFFIER DE LA CITÉ, Montréal, 9 Fév. 1864. 10

NOUVELLES ANNONCES

GRANDE réduction. — Congrès en drap pour Dames 9s. à 11s. Congrès en drap pour Hommes. Pardessus en drap. Soulier en peau de chevreau (Lorette.) Congrès en Kid pour Dames 6s 3d à 8s 9d. Congrès en Veau Français pour Hommes, $2.25.

Toutes les chaussures pour la saison de l'hiver seront vendues à VINGT-CINQ pour cent de réduction sur les prix marqués.

E. ANGERS,
305, Rue Notre-Dame,
Près de la Rue McGill.

9 février. 10

CONTRATS DE LA MALLE

DES Soumissions adressées au MAITRE-GÉNÉRAL des POSTES seront reçues à QUÉBEC, jusqu'à MIDI,

VENDREDI, le 4 MARS,

Pour le TRANSPORT des MALLES de Sa Majesté, SIX fois par semaine, aller et revenir, entre

CHAMBLY & MONTRÉAL ; CHAMBLY & ST. CÉSAIRE ST. CÉSAIRE & WEST FARNHAM ; ST. HYACINTHE & ST. PIE ; ST. PIE & GRANBY.

Et TROIS fois par semaine entre

SWEETSBURG & WATERLOO ; SWEETKTBURG & GRANBY.

Des AVIS IMPRIMÉS contenant de plus amples informations quant aux conditions des contrats proposés peuvent être vus et des FORMULES de SOUMISSIONS obtenues aux principaux Bureaux de Poste sur ces Routes.

EDWIN KING,
Inspecteur des Postes.

BUREAU DE L'INSP. DES POSTES, Montréal, 1er fév. 1864. cf—10

AVIS SPECIAUX.

☞ **AVIS.— Revues périodiques,** Magazines, Livres de Fantaisie, Nouvelles, Papeterie, Livres d'Ecole, Livres pour Enfants, Chansonniers, Almanachs, Estampilles, le *Courrier des Etats-Unis, LE PAYS* et tous les journaux français et anglais de Montréal et de New-York, à vendre au DEPOT de Journaux de DALTON, COIN DES RUES CRAIG ET ST.-LAURENT.

☞ **La santé vaut-elle la peine** de l'avoir ?—Si oui, protégez-la. C'est un bijou qui est aussi vite perdu que la vertu, et bien souvent il est très difficile de la recouvrer. La nature, dans notre climat, et particulièrement en cette saison, demande à être renforcée de temps à autre. Mais tout dépend du tonique qu'on emploie dans ce but. Toutes les médecines basées sur un alcool commun, sont dangereuses. La quinine, comme peuvent le remarquer tous ceux qui en font usage, est un poison lent. Il existe cependant un protecteur contre les mauvaises influences atmosphériques, il en existe un seul. Ce puissant préventif sont les *Amers de Hostetter,* composés du stimulant le plus pur qui ait jamais été manufacturé avec les toniques les plus effectifs, les altératifs, régulateurs, dépurateurs que la chimie ait jusqu'ici extrait dans le royaume botannique. Les convalescents qui relèvent de récentes maladies mais qui sont encore faibles trouveront que les *Amers* sont un restauratif incomparable, agréable au goût et éminemment fortifiant. Aucun autre stimulant produit le même effet que ce remède. Il n'excite pas les nerfs et n'occasionne aucune action artérielle indue ; mais amollit et fortifie le système nerveux.

Agents à Montréal : Devins et Bolton, Lamplough et Campbell, K. Campbell et Cie., J. Gardner, A. G. Davidson, J. A. Harte, H. R. Gray, Picault et Fils.

Montréal, 6 fév. DC—CF—H—9

☞ **Eau de la Floride de Murray** et Lanman.—Contrairement à la généralité des eaux de toilette, qui ne sont que des essences falsifiées et rien de plus, ce délicieux parfum est un cosmétique excellent et un bon remède externe. Réduite avec de l'eau pure, elle devient un excellent tonique pour la peau, fait disparaître les rougeurs, les taches de soleil, etc. Appliquée sur le front, elle arrête le mal de tête, et quand on l'emploie après s'être barbifié, elle prévient les irritations que produit généralement ce procédé. Employée comme dentifrice, elle neutralise l'odeur de cigare, et améliore la condition des dents. Comme il y a des imitations qui ne possèdent aucune de ces qualités, on doit bien faire attention en achetant l'Eau de la Floride de Murray et Lanman, le fameux parfum et cosmétique du Sud.

Agents à Montréal : Devins et Bolton, Lamplough et Campbell, K Campbell et Cie., J. Gardner, A. G. Davidson, J. A. Harte, H. R. Gray, Picault et Fils.

Montréal, 6 fév. DC—CF—H—9

☞ **Compagnie d'Assurance Provinciale** du Canada.—Cette Compagnie étant toute canadienne, composée d'un corps nombreux et respectable d'Actionnaires, a un droit incontestable au patronage du public Canadien, et d'après l'extrait suivant du Rapport Annuel du Commerce pour le Haut-Canada, pour l'année 1860, on verra que cette Compagnie jouit d'une haute position dans l'estime du public :

" LA PROVINCIALE ne le cède à aucune autre sous le rapport de l'augmentation des affaires, de la bonne administration générale et de la force de sa position."

Les ASSURANCES CONTRE LE FEU sont au plus bas prix ; on assure pareillement au taux le moins élevé les marchandises contre les dangers de la navigation intérieure.

BUREAU—Au coin des Rues St.-François-Xavier et St.-Sacrement.

T. W. GRIFFITH,
Agent Général
Pour Montréal et le Bas-Canada.

18 juillet. jno—74

☞ **Une question pleine d'actualité** pour les malades :— Cette question vitale qui regarde la santé de plus de 1,000 personnes, est soumises à tous ceux qui souffrent de la dyspepsie, de la constipation, des maladies bilieuses, de la débilité générale, et de toute autre maladie qui prend son origine dans l'estomac, le foie ou les intestins. Persisterez-vous à vous traiter avec des purgatifs minéraux drastiques qui affaiblissent et détruisent peu à peu le système interne, ou bien voulez-vous accepter le remède permanent et certain en fesant usage des *Pilules sucrées* de Bristol ; ces Pilules sont un cathartique végétal, qui contrôle la maladie sans déprécier la force physique : elles ont une opération certaine, et éloignent immédiatement cette nécessité de purgation continuelle que créent tous les purgatifs violents. Si vous voulez mériter les bienfaits d'un bon appétit, une indigestion vigoureuse, un foie ferme et le calme mental résultant des bonnes conditions de santé, les *Pilules sucrées de Bristol* réaliseront vos vœux.— Elles sont contenues dans des fioles et peuvent être gardées sous tous les climats. Faites en l'essai.

A vendre chez tous les pharmaciens.
J. F. HENRY ET CIE.,
Agents-Généraux pour le Canada,
303, Rue St.-Paul, Montréal.

Montréal, 6 fév. DC—CF—H—9

☞ **Teinture de Batchelor pour** LES CHEVEUX, LA MEILLEURE QUI EXISTE.—La célèbre Teinture pour les cheveux, de WILLIAM A. BATCHELOR, produit une couleur que l'on ne peut distiner de la couleur naturelle. Elle est garantie ne devoir nuire en rien à la chevelure ; elle remédie aux inconvénients causés par l'usage de mauvaises Teintures et fortifie les cheveux pour la vie. L'emploi de cette teinture donne immédiatement à une chevelure grise, rouge ou roide, une magnifique couleur noire ou brune tout en les rendant soyeux.

☞ La véritable TEINTURE est en boîte portant sur les faces la signature de " William A. Batchelor."

Manufacture : No. 81, rue Barclay, New-York, ci-devant 233, rue Broadway et 16, rue Bond.

A vendre chez JOHN F. HENRY & CIE., Montréal.

Montréal, 5 nov. 1863 aa—112

☞ **UN remède pour guérir la** toux.—ST.-HYACINTHE, *C. E.,* 21 août 1856 : *A MM. Seth W. Fowle et Cie :*— Messieurs, Il y a déjà quelques mois l'une de mes petites filles, âgée de dix ans, s'est trouvée prise d'une toux sérieuse et tout ce que nous tentions pour lui apporter quelque soulagement semblait être fait en pure perte. Nous nous décidâmes enfin à faire l'essai du *baume de Cerisier Sauvage du Dr. Wistar.* Trois heures après qu'elle en eût pris, elle se sentit grandement soulagée, et dans moins de trois jours elle fut complètement guérie et est maintenant bien portante. J'ai depuis, recommandé l'usage de ce baume à plusieurs de mes voisins et dans tous les cas qui se sont produits à ma connaissance personnelle ce remède a opéré une guérison rapide. — Vous êtes libre de vous servir comme vous l'entendrez de ce qui précède. Si ces lignes induisent quelqu'un à faire usage de votre Baume j'en serai très flatté vu que je le tiens en haute estime comme remède.

Votre, etc.,
P. GUITTÉ,
Propriétaire du *Courrier de St. Hyacinthe.*

Faites attention lorsque vous achetez cette médecine de voir si l'affiche porte la signature I. BUTTS.

Préparé par SETH. W. FOWLE & CIE., à Boston, et à vendre par tous les pharmaciens.

En vente à Montréal chez Devins & Bolton, Lamplough & Campbell, Picault & Fils, John Gardner, A. G. Davidson, Kenneth, Campbell & Cie, J. A. Harte, H. R. Gray. En gros chez Lymans, Clare & Cie., et John F. Henry & Cie.

6 fév DC—am—H—9

☞ **Qu'on sache l'opinion d'une** personne qui a fait l'essai de la " Salsepareille de Bristol." — A MM. Devins et Bolton, Pharmaciens, Montréal :—Messieurs, c'est avec la plus vive reconnaissance que je vous donne les particularités de la guérison opérée sur moi par l'usage de la *Salsepareille de Bristol* achetée chez vous. Un rhumatisme sérieux et douloureux me gênait depuis plusieurs années, rendant mon bras droit presqu'inutile, et m'empêchait complètement de marcher ; j'éprouvais en outre un grand mal au côté, ce que mon médecin appelait une maladie du foie. M. Kennedy, mon voisin, sur lequel la Salsepareille de Bristol avait opéré une guérison presque merveilleuse, me conseilla d'en tenter une ou deux bouteilles. Je suivis son avis, prenant en même temps une couple des *Pilules sucrées de Bristol.*

Je suis maintenant entièrement guérie, exempte des douleurs de toutes sortes, et me porte comme si j'avais reçu un renouvellement de vie. Je puis avec sûreté recommander la *Salsepareille* et les *Pilules de Bristol* à tous ceux qui souffrent des mêmes maux.

MADAME CROSBY,
Magasin de Marchandises Sèches,
Rue Ste.-Marie, Montréal.

Agents à Montréal : Devins et Bolton, Lamplough et Campbell, K. Campbell et Cie., J. Gardner, A. G. Davidson, J. A. Harte, H. R. Gray, F. Picault et Fils.

Montréal, 6 fév. DC—CF—H—9

☞ **Le Grand Remède Anglais.** —CÉLÈBRES PILULES DE SIR JAMES CLARKE, POUR LES FEMMES.—Cette médecine inappréciable ne faillit jamais de guérir toutes les douleurs dangereuses et incidentes à la constitution des femmes.

Elles modèrent tous les excès et fait disparaître toute obstruction, provenant de n'importe quelle cause, et on peut compter sur une guérison rapide.

AVIS.

Dans tous les cas d'affections nerveuses, douleurs de reins et dans les membres, lourdeur, épuisement, palpitation du cœur, abattement de l'esprit, hystériques, maux de tête, fleur blanches, et toutes les malad es occasionnées par un système en mauvais ordre, ces pilules guériront quand même tout autre moyen aurait failli.

Directions complètes sur chaque pamphlet qui enveloppe, lequel devrait être conservé.

Une bouteille contenant 50 pilules, et entourée de l'étampe du gouvernement britannique, sera envoyée *franco* pour $1 et six timbres de poste.

JOB MOSES, Rochester, N. Y., seul propriétaire.

NORTHRUP & LYMAN, Newcastle, C. E., Agents Généraux pour les Canadas.

A vendre à Montréal par J. M. Henry & Fils, Lymans, Savage & Cie., Carter, Kerry & Cie., au Medical Hall, Lamplough & Campbell, S. J. Lyman & Cie., et tous les pharmaciens.

27 mai 1863. aa—55

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOHN LEEMING & CIE.

VENTE D'UNE

CARGAISON DE THES

LES Soussignés ont reçu instruction de MM. GILLEPSIE, MOFFAT & CIE, de vendre à l'encan public,

JEUDI, le 11 Fevrier,

à leurs Magasins, la cargaison du vaisseau *Dunniker,* de Shanghaï, consistant en NEUF MILLE PAQUETS de THES de MOYUNE, PINGSUEY et NON-COLORES, spécialement choisis pour le marché canadien et comprenant des thés HYSON, YOUNG HYSON, IMPERIAL, GUNPOWDER, TWANKAY, HYSON SKIN. Il sera aussi offert en vente des Souchongs et du thé japonais naturel et coloré.

IMMÉDIATEMENT APRÈS CETTE VENTE

— ON OFFRIRA : —

50 boucauts de sucre de Porto-Rico, premier choix
25 boucauts de sucre de Cuba
300 sacs de café de Maracaïbo, de La Guyia, de Rio et de Java
1000 boites de raisin, première qualité
500 boites de tabac, en morceaux de 10, 5 à la livre et d'une ℔
50 barils de petit raisin
15 tonnes, 10 qrt de casque } Eau-de-vie " Sazerac"
50 caisses eau-de-vie " Sazerac"
25 tonnes, 100 qrt de casque } Vin de Porte " Hunt"
10 tonnes, 50 qrt de casque } Xérès " Vergara"
15 tonnes genièvre brun
4 pipes de rhum de Demerara
10 boites Indigo de Madras
250 sacs riz d'Arracan
100 sacs de poivre
250 boites empois
500 boites pipes " Henderson"
100 boites de chandelles, 6 et 8 à la ℔
10 caisses de réglisse
25 barils de salpètre
10 caisses de chicorée
10 barils de tartre
60 caisses de crystal pour la buanderie, fabrique " Kingsford"

— AUSSI, —

500 boites vitres 7½ x 6½, 7½ x 8½, 7 x 9 et 8 x 10
50 barils de poudre FFF mise en caniste d'une livre " Sharps"

Vente à NEUF heures.
JOHN LEEMING & CIE.,
Encanteurs.

6 fév 9

VENTE IMPORTANTE

DE

PROPRIETES de VILLE

PAR ORDRE DU

MAIRE ET DE LA CORPORATION.

LES Soussignés ont reçu instruction de vendre par Encan,

Mardi, 16 Fevrier courant

CE LOT DE GRANDE VALEUR FESANT LE COIN DES Rues NOTRE-DAME et ST. PIERRE.

Adjoignant immédiatement l'Institut des Artisans, ayant 20 pieds et 6 pouces sur la rue Notre-Dame, 21 pieds 4 pouces en arrière et 64 pieds 3 pouces sur la rue St. Pierre, avec tels droits au mur mitoyen qui peuvent exister, mais sans garantie de mesure précise ; acquis par la Corporation de la Cité pour des fins publiques, et la partie ci-dessus devant être vendue par encan.

Conditions de paiement : un quatrième comptant ; la balance en trois paiements annuels. Intérêts, 7 par cent par année.

Les autres conditions seront connues au temps de la vente.

Vente à la Halle aux Blés, à UNE HEUEE ET DEMIE.

JOHN LEEMING & CIE.,
Encanteurs.

6 fév 9

COMPAGNIE D'ASSURANCE

DE

L'UNION COMMERCIALE,

(THE COMMERCIAL UNION ASSURANCE COMPANY)

19, CORN HILL, LONDON, E. C.

CAPITAL : — $12,500,000 ; sur lequel $1,250,000 sont payees.

ARGENT PLACÉ: £1,750,000.

CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE.

Bureaux : Rue St. Paul, Nos. 221 et 223, Montreal.

DÉPARTEMENT DU FEU.

LA Compagnie a commencé ses opérations dans ce Département en Octobre 1861. Elle a été fondée dans le but de modifier les taux exorbitants demandés par les bureaux ligués ensemble après le grand feu de Londres. Les succès qui ont marqué les opérations de la Compagnie ont été tels qu'ils ont réalisé les espérances des Directeurs et les a induits à étendre leurs opérations au Canada, où les Agents Généraux sont prêts à prendre des risques contre le feu.

DÉPARTEMENT SUR LA VIE.

La préférence marquée que le public montre pour les bureaux qui s'étudient à prendre les intérêts de leurs patrons en même temps que ceux de leurs propriétaires, a induit les Directeurs de transiger les affaires de ce Département de manière à ce qu'une classe d'assurés ne soit pas bénéficiée au détriment d'une autre. Ils ont résolu d'appliquer dans le Département sur la Vie les mêmes principes qui les ont guidés dans le Département du Feu, ils accordent aux assurés tous les bénéfices que la science permet et que l'expérience suggère.

On pourra facilement juger de la position et des espérances de cette Compagnie en parcourant le tableau qui suit, extrait du *News* du 11 juillet 1863.

AUGMENTATION DURANT L'ANNÉE 1862 SUR L'ANNÉE 1861, TEL QUE DÉMONTRÉ PAR UN RETOUR ORDONNÉ PAR LA CHAMBRE DES COMMUNES ET IMPRIMÉ LE 23 JUIN 1863.

Commercial Union	**£14,919**
North British and Mercantile	12,641
Liverpoll and London	9,736
Royal	8,503
Queen	2,571
Leeds and Yorkshire	2,248
Law	2,184
Northern	2,041
County	1,419
Provincial	1,270
Westminster	1,253
Norwich Union	923
Caledonian	752
Sun	680
Guardian	573
Scottish Provincial	429

De plus amples informations seront données en s'adressant aux Bureaux de la Compagnie, RUE ST. PAUL, Nos. 221 et 223, à Montréal.

Alexander Hart,
AGENT POUR MONTRÉAL.

Morland, Watson & Cie.,
DIRECTEURS-GÉRANTS ET AGENTS-GÉNÉRAUX POUR LE CANADA.

6 février 1864 aa—9

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCE ÆTNA

DE

HARTFORD, CONNECTICUT,

Incorporee en 1819.—Capital : $1,500,000.—Charte perpetuelle.

THOMAS A. ALEXANDER, Président ;
LUCIUS J. HENDEE, Secrétaire ; JONATHAN GOODWIN, jr., Assistant-Secrétaire.

ETAT DE L'ACTIF ET DU PASSIF DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE ÆTNA, le 1er jour de Janvier 1864, fait pour le Ministre des Finances de la Province du Canada, en conformité avec les Statuts Consolidés du Canada, Chap. 33, Sect. 11.

LE CAPITAL EST DE UN MILLION CINQ CENT MILLE PIASTRES, ET IL EST COMPLÈTEMENT VERSÉ.

ACTIF, 1er Janvier 1864.

	Par Estimation.	Valeur du marché.
Propriétés foncières libres d'hypothèque		$ 87,963.18
Argent en caisse et à la Banque		7,669.38
Argent entre les mains des Agents et en expédition		139,903.36
Bons hypothécaires, à 8 0/0 intérêt semi-annuel	$ 10,000	12,100.
Bons hypothécaires, à 7 0/0 intérêt semi-annuel	217,500	227,650.
Bons hypothécaires, à 6 0/0 intérêt semi-annuel	131,000	139,240.
Débentures de la Ville de Rochester, à 7 0/0 intérêt semi-annuel	25,000	28,000.
Débentures de l'Aqueduc de Brooklyn, à 6 0/0 intérêt semi-annuel	25,000	27,500.
Débentures de l'Aqueduc de Jersey City, à 6 0/0 intérêt semi-annuel	50,000	53,000.
Débentures de la ville de Hartford, à 6 0/0 intérêt semi-annuel	38,000	41,800.
Débentures de la ville de Hartford, à 6 0/0 intérêt semi-annuel	21,000	21,000.
Débentures de la ville de Hartford, à 6 0/0 intérêt annuel	60,000	66,000.
Débentures de la ville de New-York, à 6 0/0 intérêt trimestriel	75,000	81,000.
Fonds des Etats-Unis de 1864 à 1874, à 5 0/0 intérêt semi-annuel	205,000	205,000.
Fonds des Etats-Unis de 1881 à 6 0/0 intérêt semi-annuel	125,000	137,500.
Fonds des Etats-Unis de 1882 (5-20's) à 6 0/0 intérêt semi-annuel	160,000	161,600.
Billets sur le Trésor des E.-U., à 7 3-10 0/0 intérêt semi-annuel	57,300	63,043.
Bons de l'Etat du Connecticut, à 6 0/0 intérêt semi-annuel	50,000	55,000.
Bons de l'Etat du Rhode-Island, à 6 0/5 intérêt semi-annuel	50,000	54,000.
Bons de l'Etat de l'Ohio, à 6 0/0 intérêt semi-annuel	100,000	108,000.
Bons de l'Etat du Kentucky, à 6 0/0 intérêt semi-annuel	10,000	10,400.
Bons de l'Etat du Michigan, à 6 0/0 intérêt semi-annuel	25,000	25,500.
Bons de l'Etat de New-Jersey, à 6 0/0 intérêt semi-annuel	15,000	15,000.
Bons de l'Etat de New-York, à 6 0/0 intérêt trimestriel	31,000	35,650.
Bons de l'Etat de l'Indiana, à 2½ 0/0 intérêt semi-annuel	75,000	75,600.
Bons de l'Etat du Connecticut, à 6 0/0 intérêt semi-annuel	50,000	50,000.
Bons de 1863 et de 1863 sur la Compagnie d'Assurance Mutuelle de l'Atlantique		18,690.
50 Parts dans le capital de la Compagnie de la Rivière Connecticut	5,000	1,250.
500 Parts dans le capital de la Compagnie de Chemin de Fer de Hartford et de New-Haven	50,000	100,000.
300 Parts dans le capital de la Compagnie de Chemin de Fer de la Riviere Connecticut	30,000	31,500.
107 Parts dans le capital de la Compagnie de Chemin de Fer de Boston et Worcester	10,700	14,552.
50 Parts dans le capital de la Banque des Citoyens de Waterbury, Con.	5,000	5,150.
50 Parts dans le capital de la Banque de Stafford Springs, Conn.	5,000	5,000.
36 Parts dans le capital de la Banque de l'Aigle, Providence, R. I.	1,800	1,800.
200 Parts dans le capital de la Banque Revere, Boston, Mass.	20,000	20,600.
100 Parts dans le capital garanti de la Banque Safety Fund, Boston	10,000	10,200.
200 Parts dans le capital de la Banque de l'Etat de Missouri, St. Louis.	20,000	16,000.
100 Parts dans le capital de la Banque des Marchands, St. Louis, Mo.	10,000	8,000.
200 Parts dans le capital de la Banque des Artisans, St. Louis, Mo.	20,000	16,000
490 Parts dans le capital de la Banque des Fermiers et Artisans, Philadelphie, Pa	20,000	22,800.
140 Parts dans le capital de la Banque Ætna, Hartford, Conn.	14,000	14,560.
100 Parts dans le capital de la Banque du Comté de Hartford, Hartford, Conn.	5,000	5,500.
200 Parts dans le capital de la Banque de la Cité, Hartford, Conn.	20,000	22,400.
100 Parts dans le capital de la Banque Charter Oak, Hartford, Conn.	10,000	10,[illegible]00.
200 Parts dans le capital de la Banque de l'Echange, Hartford, Conn.	10,000	10,[illegible]00.
440 Parts dans le capital de la Banque des Fermiers et Artisans	44,000	53,240.
500 Parts dans le capital de la Banque de Hartford, Hartford, Conn.	60,000	71,000.
100 Parts dans le capital de la Banque des Marchands et Manufacturiers, Hartford, Conn.	10,000	10,600.
300 Parts dans le capital de la Banque Phœnix, Hartford, Conn.	30,000	35,400.
250 Parts dans le capital de la Banque de l'Etat, Hartford, Conn.	25,000	31,250.
150 Parts dans le capital de la Banque de la Rivière Connecticut, Hartford, Conn	7,500	11,250.
400 Parts dans le capital de la Banque de l'Echange Américain, Cité de New-York	30,000	43,200.
300 Parts dans le capital de la Banque de l'Amérique, Cité de N. Y.	30,000	38,100.
800 Parts dans le capital de la Banque Broadway, Cité de N. Y.	20,000	34,000.
800 Parts dans le capital de la Banque des Bouchers et Bouviers, Cité de New-York	20,000	25,000.
100 Parts dans le capital de la Banque Hanover, Cité de N. Y.	10,000	10,000.
100 Parts dans le capital de la Banque de la Cité, Cité de N. Y.	10,000	15,000.
200 Parts dans le capital de la Banque de Commerce, Cité de N. Y.	20,000	20,600.
100 Parts dans le capital de la Banque de Santé, Cité de N. Y.	10,000	10,000.
300 Parts dans le capital de la Banque des Importateurs et Négociants, Cité de N. Y.	30,000	32,000.
100 Parts dans le capital de la Banque Mercantile, Cité de N. Y.	10,000	13,000.
200 Parts dans le capital de la Banque du Marché, Cité de N. Y.	20,000	20,400.
1200 Parts dans le capital de la Banque des Artisans, Cité de N. Y.	30,000	34,500.
200 Parts dans le capital de la Banque de l'Echange des Marchands, Cité de N. Y.	10,000	10,000.
400 Parts dans le capital de la Banque Métropolitaine, Cité de N. Y.	40,000	46,000.
820 Parts dans le capital de la Banque des Marchands, Cité de N. Y.	41,000	43,460.
400 Parts de Banque de la Compagnie Manhattan, Cité de N. Y.	20,000	28,000.
300 Parts dans le capital de la Banque Nassau, Cité de N. Y.	30,000	31 800.
200 Parts dans le capital de la Banque de la Riviere du Nord, Cité de N. Y.	10,000	10,800.
300 Parts dans le capital de la Banque de New-York, Cité de N. Y.	30,000	39,000.
200 Parts dans le capital de la Banque de l'Amérique du Nord, Cité de N. Y	20,000	21,000.
200 Parts dans le capital de la Banque de la République, Cité de N. Y.	20,000	21,000.
400 Parts dans le capital de la Banque de l'Océan, Cité de N. Y.	20,000	19,200.
400 Parts dans le capital de la Banque du Peuple, Cité de N. Y.	10,000	10,000.
500 Parts dans le capital de la Banque Phœnix, Cité de N. Y.	10,000	10,900.
400 Parts dans le capital de la Banque Union, Cité de N. Y.	20,000	23,000.
150 Parts dans le capital de la Compagnie d'Assurance sur la Vie et de Prêt de New-York, Cité de N. Y.	15,000	30,000.
100 Parts dans le capital de la Compagnie de Prêt des Etats-Unis, Cité de N. Y.	10,000	20,000.
Débentures du Comté de Wayne, Michigan, à 7/00 intérêt semi-annuel	25,000	25,000.
		$3,128,820.92

PASSIF:

Aux Banques et aux Créanciers	Rien.
Réclamations réglées et dues	Rien.
Réclamations réglées et non dues	8,090.90.
Réclamations non réglées, en suspens, et exigeant de plus amples preuves	118,173.63.
Total du passif	$126,264.53
Montant des primes gagnées l'année dernière	$906,237.98
Montant des primes non gagnées l'année dernière	627,412.83.

Etat du Connecticut, Comté de Hartford,
S. S. Hartford, 19 janvier 1864.

Ont personnellement comparus devant moi, HENRY FOWLER, Juge de Paix dûment qualifié pour administrer le serment, THOMAS A. ALEXANDER, Président, et LUCIUS J. HENDEE, Secrétaire, qui ont solennellement juré que l'état ci-dessus de l'Actif et de la condition de la Compagnie d'Assurance ÆTNA est vrai.

HENRY FOWLER, Juge de Paix.

ROBERT WOOD.
Agent Général et Procureur pour le Canada, Montréal.

6 fév. 1864 am—9

MORUE VERTE

100 Draftes Grande
100 Quarts
A vendre par
MORIN, HOULE & CIE.,
Vis-à-vis le Marché Ste. Anne.

POISSON BLANC

50 Quarts
25 demi do
JOURNELLEMENT ATTENDUS
Et à vendre par
MORIN, HOULE & CIE.,
Vis-à-vis le Marché Ste. Anne

SEL DE LIVERPOOL

500 Sacs
A vendre par
MORIN, HOULE & CIE.,
Vis-à-vis le Marché Ste. Anne.

RITCHIE, FORD & CO'S.

OLD RYE

Quelques quarts de cet excellent Whisky.
A vendre par
MORIN, HOULE & CIE.,
Vis-à-vis le Marché Ste. Anne.

PAPIER

1000 Rames. Différentes grandeurs.
A vendre par
MORIN, HOULE & CIE.,
Vis-à-vis le Marché Ste. Anne.

6 fév bf—9

ON demande, un associé connaissant les langues anglaises et françaises et pouvant disposer d'un capital égal à celui de l'annonceur, environ $500 ; pour une maison dans une affaire nouvelle où il n'y a pas de compétiteur et dans laquelle on peut réaliser de beaux profits. Cette maison sera établie à Montréal vers les premiers jours de mars. C'est une excellente occasion pour une personne pouvant disposer de la somme mentionnée et capable de fournir de bonnes recommandations. Pour plus amples informations, adresser (*franco*) en donnant son propre nom et désignant le domicile, une lettre à la boîte No. 409, bureau de poste de Toronto, C. O.—Toute communication ne remplissant pas les dernières conditions sera refusée.

6 février 1864. bf—9

BIERE DE CHAMBLY.

LES soussignés, (seuls Agents pour la Distillerie de Chambly) ont l'honneur d'informer leurs Pratiques et le Public en général qu'après ce jour ils auront constamment en mains cette délicieuse Bière.

PRIX : 80 CENTS LA DOUZAINE.
DUFRESNE & McGARITY,
Marchands d'Epiceries, Vins, etc.,
152, Rue Notre-Dame.

6 fév 9

APPAREIL A GAZ

A VENDRE, à bon marché pour ARGENT COMPTANT, un magnifique Appareil à Gaz, presque neuf, et comprenant Deux magnifiques Gazeliers, Un Harpe et Huit Branches de Goût et unies.

S'adresser au bureau de ce journal.

19 oct 1863 114

AVIS OFFICIELS.

LISTE DES LETTRES

NON RÉCLAMÉES AU BUREAU DE POSTE DE MONTRÉAL, reçues du

15 au 31 JANVIER 1864

INCLUSIVEMENT.

LES chiffres indiquent le nombre de lettres à la même adresse.

En demandant une de ces lettres on devra spécifier si elle a été annoncée.

Outre cette liste, une autre des Lettres de Ville est affichée à l'entrée de ce Bureau correspondant aux mêmes dates.

LISTE DES DAMES.

A
Anger Denise

B
Bélisle B A — Berthelot Delle
Biron E Dlle

C
Carrière Adélaïde — Cayer Julie Dme

D
Dalpé Emélie — Daoust J
Daoust Marie — DeFoy Emma
Delcourt Margrt — Délinelle Sophie
Doucet Célina

E
Emmanuel Dme-3

F
Fontsine Julie

G
Galipeau Vve — Gariépy A J
Gascon Philomène — Giguière Julie
Gormier L Dme — Grinier Adéline

H
Hébert Joseph Vve

J
Juliano Dme

L
Laforai Joséphine — Lalonde Emélie
Langevin Margte — Lario Marie-2
Laroque Marie — Larose Dme
Laurin Alphonsine — Lebeau Esther
Leblanc Dme — Lecour Louis Dme
L'éveillé Sophie

P
Préfontaine Vitaline

Q
Quesnel Louis Mde

S
Sauvé Rose

T
Terrien Veuve Dme — Thomas Mélanie

E. S. FREER,
Maître de Poste.

BUREAU DE POSTE, Montréal.

LISTE DES MESSIEURS.

A
Alarie Louis — Archambault C
Archambault Alcidas — Arneau Hubert
Audet Capt-2 — Auprix Ludger

B
Beaudry J B — Beaulieu Théodore
Bergeron Théodore — Baril Alexandre
Basinait Henri — Bastien Mr
Beauvais Raphaël — Beauparlant Joseph
Benard Michel — Bernard Onézime
Besette Médard — Bissonet Come
Blanchard Louis — Bossé O L
Boucher Cyrille-2 — Bourdeau Pierre
Bourgeau Antoine — Bourguignon Joseph
Bourgoin Joseph — Brousseau J B Dr

C
Casabon Pierre — Catudal Alfred
Cauffe Siméon L — Chartrand Bte
Cloutier Louis — Collard Antoine
Cornu Henri — Côté Damas
Côté Paul

D
Dagenais Théophile — Daou Olivier
Deschamps Pierre — Déléglise Maurice
Désautel André — Denis Urgele
Dinelle François — Duchesnay J P

G
Gagné George — Gagnier Eximère
Gagner Pierre — Gagnon E V
Gervais Joseph — Gervais Pierre
Giguere Hubert — Goyette M
Goyette Maxime — Gravelle Pierre-3
Grégoire Louis-2 — Guenet Joseph
Guénette Louis — Guilbeault Félix

H
Hébert J C N

J
Julien Octave

L
Lacroix David — Lafleur Joseph
Lafontaine Charles — Lalonde J Bte
Lalonde C D — Lamoureux Robert
Lamoureux Napoléon — Lanoix Charles
Lapointe Jean — Larivée Elie
Laroque J Bte — Laurant Pierre
Laurin Treflé — Lavigne Joseph
Laviolette Alfred — Ledoux Louis
Leduc François — Lefaivre François
Lemay Telesphor — Lefèvre Ovila
Lemaire Anthime — Lemaire Louis
Lemai Maxime — Lemay Désiré
L'éveillé Zéphirin — L'évêque Irénée
Lucier Henri

M
Marion Louis — Marion Alexandre
Masse Edouard-2 — Mazureth Joseph
Mercier Octave — Minville Joseph
Miraglia Raphaël — Molleur Antoine
Monette Xavier

N
Nauveau David — Noël J V
Noiseux Edesse

O
Ouelette Louis — Ouimette Esdras

P
Painchaud Edouard — Papillon Ferdinand
Paradis André — Parent Théophile
Paris Louis — Paris Philippe
Pelletier Augustin — Pepin C
Péras Joseph — Pernod Alexandre
Perrault Guillaume — Petelle Narcisse
Ploudre Auguste — Poirier Bte
Crécourt Antoine

R
René Joseph — Rivière Isaïe
Rivest François — Robillard Olivier
Rousseau Louis — Rousseau Philippe
Roy François

S
Sauvé Louis — St. Charles B
St Hilaire Mr — St Jean Louis
Stephens J N — Ste Marie O
Survezer Arthur

T
Tailler Rémi — Tardif François
Tébotrice Louis — Therrien Eusèbe
Trudeau Edouard — Turcot Henri

V
Vallière & Fils — Vanier Pierre
Venne Joseph — Vernier J
Viau Amable

E. S. FREER,
Maître de Poste.

BUREAU DE POSTE, Montréal. 6 fév 9

FERRONNERIES ET POELES

LE nouveau Poële de cuisine "CANADA" pour charbon et bois, original et patenté Il a été coulé expressément pour le marché de Montréal. Un Poële des plus économiques prenant la place des "STEWARD" "Imitation STEWARD" et "TRIUMPH"

Le "MORNING GLORY," quatre grandeurs.
"ALBANIAN," "NORTHERN LIGHT"
"RAILWAY COAL BURNER."

J'ai maintenant en mains un Fonds des meilleurs POÊLES DE CUISINE, Charbon ou Bois. POÊLES pour SALON. POÊLES pour PASSAGE.

ENSEIGNE DU MARTEAU,
COIN DES RUES ST. PAUL ET ST. GABRIEL.
G. LEPAGE.
6 fév 9

FOURNAISE "ALBANIAN"

ON vendra à bon marché, pour Argent comptant, une de ces Excellentes FOURNAISES. Elle n'a servi que durant une saison. S'adresser au bureau de ce journal.
19 oct 1863 ff—144

ASSURANCES.

GRANDE ASSURANCE ANGLAISE

DITE

NOTRH BRITISH AND MERCANTILE FIRE AND LIFE

INSURANCE COMPANY

ETABLIE EN 1809

CAPITAL : DOUZE MILLIONS DE PIASTRES

ACCUMULATION DE FONDS - - - - - - - - - DIX MILLIONS DE PIASTRES ET PLUS
REVENU ANNUEL - - - - - - - - - - - - - - DEUX MILLIONS DE PIASTRES ET PLUS

ETABLISSEMENT DE LA BRANCHE CANADIENNE

OFFICIERS

DIRECREURS-GÉRANTS

D. LORN MACDOUGALL, Ecr., | THOMAS DAVIDSON, Ecr.

DIRECTEURS ORDINAIRES

L'HON. LOUIS RENAUD, M. C. L., | L'HON. THOMAS RYAN, M. P. P.
L'HON. JOHN ROSE, M. P. P., | JAMES LAW, Ecr., Marchand,
C. J. BRYDGES, Directeur-Gérant du Grand-Tronc, dont tous sont actionnaires.

H. J. JOHNSTON, Esq., Secrétaire local.

DEPARTEMENT DU FEU

CETTE COMPAGNIE, QUI COMMANDE LA PLUS GRANDE CONFIANCE PAR SON ANCIENNETÉ ET LES NOMS HONORABLES DE SES DIRECTEURS, qui ont tous intérêt dans son bon fonctionnement comme Actionnaires, assure les Bâtisses et toute autre description de Propriété, contre les dommages par le Feu et aux conditions les plus favorables.

DEPARTEMENT SUR LA VIE

NOUVEAUX ET IMOPRTANTS AVANTAGES

1° LE SYSTÈME DU DEMI PREMIUM.

De cette manière, une personne peut assurer sa vie pour la moitié des taux ordinaires et prendre part à tous les bénéfices du système du demi-crédit, sans qu'il n'y ait de dettes.

2° SYSTÈME DE LA DOUBLE ASSURANCE.

De cette manière, pour un premium modéré on peut se procurer une police qui augmentera du double le montant assuré d'abord. Ce système est très avantageux pour les jeunes personnes.

CERTIFICATS INCONTESTABLES.

Sur application et à certaines conditions, les Polices de la Compagnie sont déclarées irrécusables et exemptes de premium extra lorsqu'on demeure à l'étranger.

APPLICATIONS DE BONUS.

Les assurés ont le privilége d'appliquer leur Bonus des manières suivantes :
1o En l'ajoutant à la somme assurée et payable avec la somme dans la police.
2o Le livrer pour en être payé immédiatement.
3o A la réduction ou à l'extinction entiere des primes futures.

POLICES ÉCOULÉES.

On peut reprendre telles Polices dans aucun temps dans les six mois de l'expiration des vingt-et-un jours de grâce, en payant le premium avec les intérêts, sans examen médical ou du certificat.

Le Bureau des Directeurs de Montréal a plein pouvoir de régler les pertes.

On pourra se procurer des formes de proposition et toutes autres informations, en s'adressant au BUREAU GÉNÉRAL—Nos. 2, 4 et 5, à la BOURSE.

MacDougal et Davidson,

AGENTS GÉNÉRAUX POUR LE CANADA.

SOUS-AGENT : P. R. FAUTEUX.
10 oct 1863 H—cfps—pam et afps—110

TOUTES SORTES DE

POÊLES A BON MARCHE

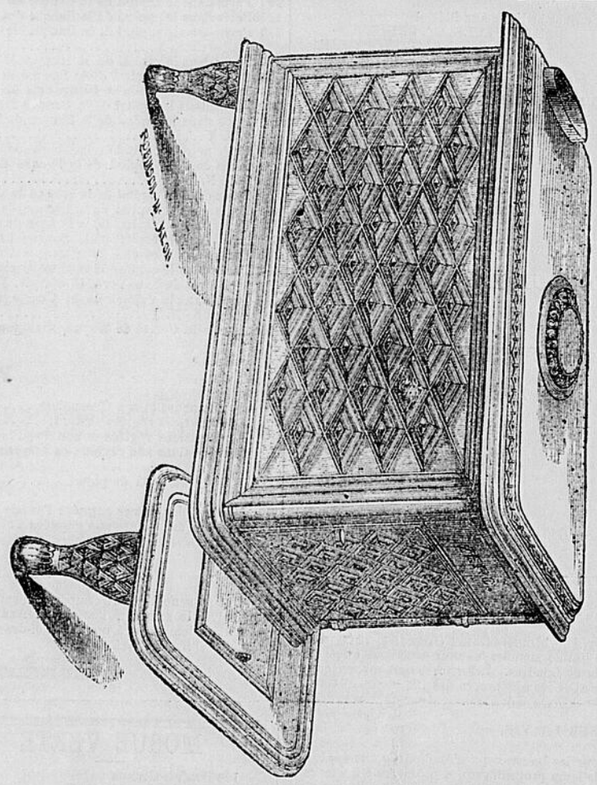

TOUTES DESCRIPTIONS DE POELES POUR CHAMBRES A COUCHER, SALONS, BUREAUX, ETC., ETC. ETC.,

A vendre chez

J. G. BEARD et Cie.,

Grande Rue St.-Jacques, No. 75.

— AUSSI —

TOUTES ESPECES DE CHARBON

AU COIN DES RUES McGILL ET WELLINGTON.

Montréal, 10 nov. 1863. fm—123

PHOTOGRAPHIE

AVIS IMPORTANT

LES Soussignés, artistes photographes, préviennent les personnes qui ont des ANCIENS PORTRAITS pris dans des boites et qui commencent à s'effacer, peuvent être copiés dans notre atelier pour cartes de visite ou pour album. La ressemblance parfaite des portraits que nous prendrons sera garantie, et ils seront finis avec une propreté qui plaira aux personnes les plus difficiles. Les amis et le public en général sont invités, avant d'aller ailleurs, de venir visiter notre atelier, situé au No. 126, rue Notre-Dame, vis-à-vis la Maison Canadienne.

BUXTON, LÉVEILLÉ ET MOORE.
26 janvier 1864. am—5

LE Dr. L. La'mert de Bedford SQUARE, à LONDRES, Membre du Collége Royal des Chirurgiens d'Angleterre; licencié du Collége Royal des Médecins d'Edinburgh; Docteur en Médecine de l'Université d'Erlangen, Bavière; licencié de la Société Royale des Pharmaciens de Londres, etc., etc., fera prochainement (vu le désir de ses nombreux patients du Canada) sa seconde visite à Montréal.—Le Dr. LAMERT étant un praticien dûment qualifié sur le Registre Médical (publié par l'autorisation du Conseil Médical de la Grande Bretagne) qui a fait une étude spéciale des désordres du système nerveux, les personnes qui souffrent auront une excellente occasion de se prévaloir de son expérience professionnelle durant son séjour au milieu de nous.

26 janv. 1864. jno—afps—5

MEDECINES.

PARFUM

DE

L'Hemisphere Occidental

EXTRAIT DE FLEURS VIVANTES

EAU DE FLORIDE

DE

MURRAY & LANMAN.

CE rare parfum est un extrait de fleurs tropicales du plus délicieux parfum, sans aucun mélange des grossières essences d'huile qui forment la base des Essences et des Extraits de Toilette. Son arôme est presque inépuisable et aussi frais et délicat que celui des fleurs vivantes.

QUELS SONT SES ANTÉCÉDENTS ?

Pendant vingt ans sa supériorité sur les autres parfums a été universellement reconnue aux Indes Occidentales, à Cuba et dans l'Amérique du Sud et nous le recommandons tout particulièrement aux habitants de ce pays, comme un parfum sans égal. Pendant les mois chauds de l'année, il est encore plus recherché à cause de l'influence rafraichissante qu'il exerce sur la peau, quand on l'emploi dans des bains il donne plus de souplesse au corps rafraichi.

MAUX de TETE et EBLOUISSEMENTS.

Les maux de tête et les éblouissements disparaissent aussitôt qu'on s'en est lavé les tempes. Comme parfum dans les habits il est aussi agréable que "l'Otta de Rose." Il donne une apparence de fraicheur et de transparence et fait disparaître les boutons et autres pustules qui gâtent la peau.

CONTREFAÇONS.

Voyez bien si les noms de Murray & Lanman sont écrits sur la bouteille et sur les enveloppes qui portent une vignette de fantaisie.

☞ DEVINS & BOLTON, près le Palais de Justice, Montréal, agents généraux pour le Canada. A vendre aussi en gros par John F. Henry & Cie., Montréal.

Agents pour Montréal : Devins et Bolton, Lamplough et Campbell, A. G. Davidson, K. Campbell et Co., J. Gardner, J. A. Harte, H. R. Gray, à la pharmacie du Dr. Picault et par tous les droguistes du monde.

21 février 1863. fm—16—H

ASSURANCES.

COMPAGNIE

D'ASSURANCE ROYALE

CAPITAL : £2,000,000 et un GRAND FONDS DE RESERVE.

LE soussigné a l'honneur d'informer le public que M. J. L. BRAULT, de cette ville, est dûment autorisé à prendre des risques pour cette Compagnie.

HAVILLAND L. ROUTH,
Agent.
15 oct. 117

Departement du Feu.

CETTE COMPAGNIE continue à ASSURER les Bâtisses et toutes sortes de Propriétés contre les pertes ou dommages par le feu, à des conditions des plus libérales.

Toutes pertes justes promptement réglées, sans réduction ou escompte, et sans référer en Angleterre.

Le grand Capital et la conduite judicieuse de cette Compagnie garantissent la plus parfaite sûreté aux assurés.

Il n'est rien chargé pour Polices ou Transferts.

Departement sur la Vie.

Les avantages suivants, entre un grand nombre d'autres, sont offerts par cette compagnie aux personnes qui se proposent d'assurer leur vie :—

Parfaite sûreté pour l'accomplissement des engagements envers les porteurs de Polices.

Taux de Primes favorables.

Une grande réputation de prudence et de jugement, et la plus libérale considération de toute question liée aux intérêts des assurés.

Trente jours de grâce accordés pour le paiement des primes de renouvellement, et pas de retrait de police pour erreur non intentionnelle.

Polices échues pour non paiement de primes peuvent être renouvelées dans les trois mois en payant la prime, et une amende de dix chelins par cent, en produisant des preuves satisfaisantes du bon état de la santé de l'assuré.

Participation des profits par les assurés, se montant aux deux tiers du montant net.

Grands Bonus déclarés en 1855, se montant à £2 par cent par année sur la somme assurée, faisant, sur les âges de vingt à quarante ans, 80 par cent sur la prime. La prochaine division des profits en 1860.

Etampes et Polices données gratuitement.

Tous les frais de Médecins payés par la Compagnie.

Référence Médicale.—W. E. SCOTT, M. D.
H. L. ROUTH, *Agent.*

Le soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il a transporté son bureau dans les nouvelles bâtisses de l'Assurance Royale, rue de la Commune, vis-à-vis les Quais, chez H. L. ROUTH, écuier, agent.

J. LEANDRE BRAULT,
Assistant-Gérant,
Département Français.
31 mars 1863. aa—31

COUVENT DU SACRE-CŒUR

Ligne d'Omnibus

ENTRE MONTRÉAL ET LE

SAULT-AUX-RECOLLETS

UN Omnibus quittera le coin des RUES CRAIG et ST.-LAURENT, (au dépôt de journaux tenu par M. Dalton) les JEUDIS et DIMANCHES, régulièrement à UNE HEURE précise, et se rendra au Sault-aux-Récollets ; il quittera ce village à QUATRE HEURES ET DEMIE de l'après-midi.

Prix : Aller et Retour, **40. cts.,** pour les Enfants au-dessous de dix ans, **25 cts.**

Les voitures sont très-confortables.

On se charge du transport des paquets, etc., pour la somme de **10 cts.** chacun.

30 janvier. ff—7

" Des Devoirs des Hommes "

PAR SILVIO PELLICO

Traduction nouvelle précédée d'une notice sur l'auteur, par

HENRY VAN LOOY

1 vol. in 12, broché, 25 cts ; relinre en chagrin avec tranche dorée, 60 cts.

Cette édition des DEVOIRS DES HOMMES est une traduction nouvelle, en quelque sorte le complément de MIE PREGIONI : en effet, Silvio Pellico nous prêche d'exemple, ses actes, ses sentiments nous ravissent ; ici, dans ce manuel de l'honnêteté de l'homme et du chrétien, nous trouvons les préceptes qu'il a si bien pratiqués, le code que nous devons suivre, la règle pour mener une vie chrétienne, noble et digne. Ces pages sont empreintes d'une morale si pure et si douce qu'on dirait des feuillets détachés de l'Imitation de Jésus-Christ.

En vente à la Librairie de

J. B. ROLLAND ET FILS
23 janv. 4

MEDECINES.

BEAUTE ET JEUNESSE ETERNELLES.

REPARATEUR UNIVERSEL

DE LA

CHEVELURE

ET

ZYLOBALSAMUM,

(Eau Lustrée pour la Coiffure,)

DE

MME. S. A. ALLEN,

Les Grandes Préparations sans Egales pour Réparer, Fortifier, Embellir et Parer la Chevelure,

Elles la rendent douce, soyeuse et lustrée, et la contraignent à prendre le pli que l'on désire ; elles nettoient le cuir chevelu, arrêtent la chute des cheveux, et leur donnent une couleur saine et naturelle.

Le Reparateur ne manque jamais de rendre aux Cheveux Gris leur Couleur native de Jeunesse.

Il n'est pas une Teinture, mais il agit sur les tissus des cheveux, et leur distribue la nourriture naturelle qu'ils demandent, et en produit la même quantité vivace et luxuriante que dans la jeunesse. La toilette d'une dame n'est pas complète sans le Zylobalsamum, ou Eau Lustrée pour la Coiffure. Il nettoie la chevelure, lui donne des parfums embaumés, et convient également aux jeunes et aux vieux.

Pour les Dames et les Enfants dont les cheveux ont fréquemment besoin de toilette, le Zylobalsamum n'a pas d'égal.

LE REPARATEUR REPRODUIT.

LE ZYLOBALSAMUM

Cultive et Embellit.

DÉPÔT PRINCIPAL :

198 et 200 Greenwich St., New York, Etats-Unis,

ET EN VENTE A

Montréal, Québec, Toronto et autres Villes du Canada.

Montréal, 1er oct. 1863. H—146

SALSEPAREILLE DE BRISTOL

EN BOUTEILLE D'UNE PINTE.

Le grand Purificateur du sang.

LA seule bonne préparation pour la guérison permanente des

CAS LES PLUS DANGEREUX

DE

Scrofule, Dartres, Tumeurs, Ulcères et Impétigo et pour toutes les espèces d'Eruptions Scrofuleuses

C'est aussi un remède sans parallèle pour les Rhumes, Enflures Blanches, Névralgie, Débilité générale du système Nerveux, Perte de l'Appétit, Langueurs, Étourdissements,

ET

toutes les Maladies du Foie, Les Fièvres Intermittentes, Fièvres Billieuses, Jaunisse, etc., etc.

C'est le meilleur remède, et de fait le seul sur lequel on puisse compter pour la guérison de toutes les maladies occasionnées par l'état impur du sang ou par l'usage immodéré du calomel.

Les malades peuvent être certains qu'il n'entre pas dans cette préparation la moindre particule de substances mercurielles, minérales ou vénéneuses. Il est parfaitement inoffensif et peut être administré aux personnes faibles ainsi qu'aux enfants les plus délicats sans causer le moindre préjudice.

Des directions complètes pour se servir de ce remède se trouvent imprimées sur les papiers qui enveloppent la bouteille ; et se tenir en garde contre les contre-façons voyez si la signature de LANMAN ET KEMP se trouve sur l'affiche bleue.

☞ DEVINS & BOLTON, près le Palais de Justice, Montréal, agents généraux pour le Canada. A vendre aussi en gros par John F. Henry & Cie, Montréal.

La Salsepareille de Bristol est en vente chez tous les pharmaciens du Canada.

Agents à Montréal : Devins et Bolton, Lamphough et Campbell, K. Campbell et Cie., J. Gardner, J. A. Harte, A. G. Davidson, H. R. Gray, à la pharmacie du Dr. Picault et par tous les droguiste du mondes.

23 juillet. H—aa—76

SCULPTURE

M. Anatole Parthenais, Elève diplômé de l'Ecole des Beaux-Arts, de PARIS, a l'honneur d'annoncer au public canadien qu'il se chargera de toute espèce de commandes dans la sculpture sur BOIS, sur PIERRE, etc., MODELAGE fait à ordre.

S'adresser par lettre ou personnellement.

ANATOLE PARTHENAIS,
INDUSTRIE, B. C.
Industrie, 31 oct 1863 cm—119

ENTREPOT DE POELES

302 ET 304, RUE ST.-PAUL.

ON reçoit maintenant :

POÊLES pour COULOIRS, *Morning Glory Albanian, Violet, Gaz Burner.*

POÊLES de CUISINE : *Iron Duke, Duchess, Empire State, Companion,* célèbres Poêles de P. P. STEWART, pour bois ou charbon.

FOURNAISES.—Imitation de Poêles russes. Célèbres Poeles Sourds, Tuyaux de Poêle

A DES PRIX TRES REDUITS.

GEO. HAGAR & CIE.

☞ On recevra dans quelques jours le *Northern Light Gaz Burner,* fabriqué par celui qui a obtenu le brevet à Troy. En conséquence de l'escompte sur l'argent américain, ils seront vendus à des Prix extrêmement RÉDUITS.

22 oct 1863 aa—115

APPAREIL A GAZ

A VENDRE, à bon marché pour ARGENT COMPTANT, un magnifique Appareil à Gaz, presque neuf, et compronant Deux magnifiques Gazeliers, Un Harpe et Huit Branches de Goût et unies.

S'adresser au bureau de ce journal.
19 oct 1863 114

MEDECINES.

PILULES VÉGÉTALES

DE

BRISTOL

ENDUITES DE SUCRE

Le grand Remède pour les Maux de *POUMONS, D'ESTOMAC ET D'ENTRAILLES*

Mises dans des fioles en Verre et garanties comme pouvant être conservées dans tous les CLIMATS

CES pilules sont expressément préparées pour opérer en harmonie avec la SALSEPAREILLE de BRISTOL, ce grand Purificateur du Sang dans les maladies résultant d'humeurs dépravées, et de sang impur.

Sous l'influence de ces deux GRANDS REMÈDES, les maladies jusque là considérées comme entièrement incurables, disparaissent promptement et pernanemment. Dans les maladies suivantes, ces pilules sont le remède le plus sûr, le plus prompt et le meilleur qui ait été préparé, et peut être encore appliqué à

LA DYSPEPSIE OU INDIGESTION, LES MAUX DE POUMONS, LA CONSTIPATION, LES MAUX DE TÊTE, L'HYDROPISIE ET LES HÉMORHOIDES.

Depuis plusieurs années, ces Pilules ont été employées dans la pratique quotidienne, toujours avec les meilleurs résultats, et c'est avec la plus grande confiance qu'elles sont recommandées aux patients. Elles sont composées avec les extraits végétaux et les baumes les plus coûteux et les plus purs, et dont il n'y en a que très-peu d'employées dans les Médecines ordinaires à cause de leur coût élevé ; cette combinaison de rares propriétés médicinales est telle que dans les maladies longues et difficiles, où les autres remèdes ont complètement failli, ces pilules extraordinaires ont opéré des guérisons complètes.

SEULEMENT **25** CENTINS LA FIOLE.

A vendre par tous les pharmaciens en Canada.

J. F. Henry et Cie., 303, rue St.-Paul, Agents généraux pour le Canada.

Agents pour Montréal : Devins et Bolton, Lamplough et Campbell, A. G. Davidson, K. Campbell et Cie., J. Gardner, J. A. Harte, H. R. Gray, à la pharmacie du Dr. Picault et par tous les droguistes du monde.

Montréal, 15 déc. 1863. DC—AA—H—137

AMBROISIE DE STERLING

POUR LES

CHEVEUX

CERTIFICATS

LA présente est pour attester qu'il y a 18 mois je commençai à faire usage de l'AMBROISIE DE STERLING. Mes cheveux étaient courts, rares et tombaient rapidement. J'avais essayé unutilement plusieurs remèdes pour les cheveux, restaurateurs, etc. Peu de temps après avoir fait usage de l'Ambroisie, mes cheveux cessèrent de tomber et commencèrent à croître avec une rapidité étonnante. Maintenant ma chevelure est épaisse, soyeuse et lustrée et a cinq pieds et quatre pouces de longueur ; lorsqu'elle est dénouée elle descend jusqu'à terre. Ce merveilleux résultat est attribué seulement à l'usage de l'AMBROISIE DE STERLING, attendu que depuis que j'en fais usage je n'ai mis rien autre chose sur ma tête.

MME LUCY BROWN,

Assermentée devant moi ce quinzième jour d'avril 1861.

H. N. PARKER, C.,
67, rue McDougal, Hôtel-de-Ville,
New-York.

AMBROISIE DE STERLING.

L'AMBROISIE DU DR. STERLING est un extrait stimulant et huileux de racines, d'écorces et d'herbes. Il guérira toutes les maladies du crâne, extirpant complètement la rogne, empêchant les cheveux de tomber ou de devenir prématurément gris, les faisant croître épais et longs. Ce cosmétique differe entièrement de toutes les autres préparations et est tres sûr. Essayez-le.

Que toutes les jeunes personnes qui commencent à perdre leurs cheveux le sachent à temps, qu'elles conservent leur chevelure en faisant usage de l'Ambroisie. A ceux qui les ont déjà perdus nous offrons l'Ambroisie avec l'assurance qu'elle les rétablira dans leur première vigueur et beauté.

L'AMBROISIE DU DR. SSERLING

fera croître les cheveux de la manière la plus luxuriante. C'est un préventif sûr contre la calvitie ; elle empêche la chevelure de tomber ou de devenir prématurément grise. Elle rend les cheveux gris à leur couleur primitive, en guérissant les maladies du cuir chevelu.

L'AMBROISIE DE STERLING

est mise en boîtes contenant deux bouteilles. Prix $1.00.

DR. H. H. STERLING,
No. 493, Broadway, New-York.
16 mai, 1863. 50

MORUE Fumée! Morue Fumée! Nous recevons tous les jours de la MORUE FRAICHEMENT FUMÉE. Aussi, HUITRES FRAICHES en barils, demi-barils et en canistes.

BRUNEAU, NADEAU ET CIE,
46, rues Notre-Dame et Bonsecours.
Montréal, 23 janvier 1864.

JAMBONS ! Jambons ! Jambons ! Jambons FRAICHEMENT FUMES AU SUCRE, LANGUES fumées, BŒUF épicé, et Jambons épicés, chez

BRUNEAU, NADEAU ET CIE,
Montréal, 23 janvier 1864.

LLOYD

DE

L'ALLEMAGNE DU NORD

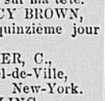

Communication postale directe à Vaveur entre

NEW-YORK ET BRÊME

VIÀ SOUTHAMPTON, PAR LES VAPEURS SUIVANTS

BREMEN..... Capt. C. MEYER,
NEW-YORK..... Capt. G. WENKE,
HANSA..... Capt. H. J. von SANTEN,
AMERICA..... Capt. H. Wesses,

de 3,000 tonnes et de la force de 700 chevaux.

Les départs de New- ork ont lieu tous les 15 jours, le SAMEDI.

Tous ces Steamers sont porteurs de la MALLE DES ETATS-UNIS ET DU CANADA.

Les vapeurs de cette ligne s'arrêtent à Southampton pour le débarquement des passagers à destination de la France et de la Grande-Bretagne.

PRIX DU PASSAGE

DE NEW-YORK A BRÊME, LONDRES, HAVRE ET SOUTHAMPTON

Prem. cab. { Salon sup. $105.50 / Salon inf. $ 62.50 } En or ou en papier monnaie canadien
Entrepont..... $ 45.00

NOURRITURE ET SERVICE COMPRIS.

☞ Les enfants au-dessous de dix ans ne paient que moitié prix.

Pour prssage, fret et renseignements de toutes sortes, s'adresser aux soussignés,

OELRICH ET CIE.,
68, Broad Street, New-York.
21 janv. ff—3

MEDECINES.

LES CÉLÈBRES AMERS DE

HOSTETTER

LISEZ ET RÉFLÉCHISSEZ

CROYANT que des faits d'une haute importance pour la santé et le confort du public, et qui peuvent être vérifiés à tout instant en s'adressant aux personnes qui veulent bien témoigner de leur exactitude, ne doivent pas être tenus sous le boisseau, les soussignés publient plus bas des certificats d'une date récente sur lesquels ils invitent l'attention du peuple, et en même temps ils prient instamment les lecteurs qui pourront se trouver intéressés à ce sujet de se mettre en communication avec les personnes et de s'assurer de l'exactitude des détails donnés.

CÉLÈBRES AMERS DE HOSTETTER

Brooklyn, N. Y., 28 mai 1863.

MM. Hostetter et Smith :

Messieurs,—J'ai fait usage de vos Amers durant les six dernières semaines, et je crois que mon devoir vis-à-vis de vous et du public me commande d'exprimer hautement le bien qu'ils m'ont fait.. Je n'ai jamais écrit une réclame pour qui que ce soit et j'abhore tout ce qui sent la blague. Vos amers ne peuvent et ne doivent pas être mis sur le même pieds que les "nostrums" du jour. Ils ne sont pas annoncés comme pouvant guérir toutes les maladies, mais ils sont annoncés comme un puissant allié de la nature pour protéger et finalement extirper les infirmités inhérantes à notre nature, et en cela ils sont capables de le faire. J'avais été indisposé pendant deux mois, c'est ce qui m'arrivait tous les printemps. J'étais bilieux et souffrait de la difficulté que j'avais à digérer ; nonobstant, il me fallait remplir les devoirs de mon ministère. J'étais faible, j'avais le teint jaune, peu d'appétit et j'étais obligé de garder le lit. Aussitôt que j'eûs pris de vos amers pendant une semaine, mon teint s'éclaircit, mon appétit revint et maintenant je remplis mes devoirs avec plaisir, étant débarrassé de cette torpeur qui me les rendait à charge. Quand je prenais de vos Amers, je me sentais revenir chaque jour. Ce sont des faits, chacun en fera son profit.

Votre respectueux, etc.,
W. H. LEE,
Pasteur de l'Eglise Presbytérienne de Green Avenue

CÉLÈBRES AMERS DE HOSTETTER

PROSPECT COTTAGE, GEORGETOWN, D.—C.
Avril 2, 1863.

MM. Hostetter et Smith :

MESSIEURS :—J'ai beaucoup de plaisir à ajouter mon témoignage à ceux de beaucoup d'autres en faveur de votre excellent remède. Plusieurs années passées sur les bords d'une rivière du Sud, et une trop grande application à des travaux littéraires, avaient tellement épuisé mon système nerveux et ruiné ma santé que je suis devenu un martyr de la dyspepsie et des maux de tête nerveux, qui me faisaient souffrir à des intervalles rapprochés et défiaient tous les remèdes de la *Materia Medica.* J'en étais arrivé à la conclusion que rien autre chose qu'un complet changement de résidence et l'abandon de mes travaux pouvaient me ramener à la santé. Un ami me recommanda les Amers de Hostetter. J'en achetai une bouteille pour en faire l'expérience. Cette seule bouteille suffit pour me convaincre que j'avais enfin mis la main sur la médecine qu'il me fallait. Le soulagement que vos Amers m'ont donné est complet. Il y a déjà quelques années, depuis que pour la première fois, j'ai essayé les Amers de Hostetter, et il n'y a rien de plus juste pour moi que de dire que cette préparation est telle qu'on la recommande. C'est le meilleur cordial pour les familles et nous les préférons à n'importe quoi comme stimulants ; nous en faisons usage dans tous les cas de maladies nerveuses, bilieuses et dyspeptiques, pour la fièvre et pour le mal de dents. Si ce que je viens de dire peut engager les personnes atteintes de la dyspepsie à en faire usage, je crois que j'aurai fait du bien.

Je demeure, messieurs,
Votre respectueux,
E. D. E. N. SOUTHWORTH.

CÉLÈBRES AMERS DE HOSTETTER

NOUVEAU CAMP DES CONVALESCENTS,
PRES ALEXANDRIA, VA.
24 mai 1863.

MM. Hostetter et Smith :

MESSIEURS :—Voulez-vous me faire le plaisir de me faire parvenir par l'exprés une demie douzaine des amers de Hostetter, avec le compte, que je réglerai à la réception de votre médecine que je ne puis me procurer ici. Si j'en avais en quantité je pourrais tout vendre sans délai, vu qu'ils sont reconnus comme le meilleur remède pour le traitement des maladies qui prennent leur origine dans les dérangements de l'estomac. J'ai fait usage et ai vendu cent différentes espèces de médecines brevetées, mais vos amers sont supérieurs à toutes les préparations que je connais. Vraiment, il ne devrait pas y avoir un soldat qui en manquât, fut-il des plus robustes, parce que vos amers ne restaurent pas seulement mais préviennent les maladies auxquelles sont sujets les soldats. J'ai été affligé par une indigestion chronique et aucune médecine ne m'a apporté le soulagement de vos amers, et j'espère que vous m'expédierez vos amers sans délai.

Très respectueusement,
Votre, etc.
SAMUEL BYERS, Hosp.

Préparés par HOSTETTER et SMITH, de Pittsburg, Pa, E.-U., et à vendre par tous les droguistes.

J. F. HENRY ET CIE.
Agents généraux pour le Canada.

Agents pour Montréal : Devins et Bolton, Lamplough et Campbell, A. G. Davidson, K. Campbell & Co., J. Gardner, J. A. Harte, H. R. Gray, à la pharmacie du Dr. Picault et par tous les droguistes du monde.

1er août 1863. fm—80—H

A. BAZINET ET CIE

PHOTOGRAPHES CANADIENS

Coin des rues

NOTRE-DAME ET ST.-VINCENT

BAZINET et Cie viennent d'ouvrir un GRAND ATELIER pour prendre des PORTRAITS PHOTOGRAPHIQUES, AMBROTYPES, etc., etc.

Portraits pris sur Verre, Ivoire, Cuivre, Fer, Acier, Cuir, Toile, Bois et Pierre, depuis la grosseur d'un pois jusqu'à la grandeur naturelle.

Le jeune Canadien que M. Bazinet vient de s'attacher a travaillé cinq années dans un des meilleurs ateliers de New-York et est un des plus habiles photographes du pays.

Montréal, 9 mai 1863. jno—47

CUIR A SEMELLE

DE

NEW-GLASGOW.

Le soussigné reçoit maintenant de la Tannerie, du Cuir à Semelle de la marque favorite ci-dessus, sur lequel il attire l'attention des Acheteurs.

— AUSSI —

CUIS A SEMELLE de toute autre Description.

G. E. SEYMOUR,
242 Rue St. Paul.
Montréal 9 avril 1863 34